

DÉVELOP PEMENT DURABLE

10^e RAPPORT

2010



les matériaux au cœur de la vie™

Lafarge dans le monde

Leader des matériaux de construction, Lafarge occupe des positions de premier plan dans chacun de ses métiers. Avec un portefeuille géographique diversifié et équilibré et 76 000 collaborateurs dans 78 pays, Lafarge est au cœur de la croissance mondiale. Il accompagne ainsi le développement des économies et répond notamment aux immenses besoins des pays émergents en matière de logements et d'infrastructures.

Ciment

Rang: Leader mondial – Gammes de ciment, de liants hydrauliques et de chaux pour la construction, la rénovation et les travaux publics

Collaborateurs: 44 253

Chiffre d'affaires: 9 656 millions d'euros

Pays: 50

Nombre de sites de production: 168

Granulats & Béton

Rang: N° 2 mondial pour les Granulats, n° 3 mondial pour le Béton – Gammes de granulats, bétons prêts à l'emploi ou préfabriqués, asphalte pour les ouvrages d'art, de routes et de bâtiments

Collaborateurs: 23 438

Chiffre d'affaires: 5 088 millions d'euros

Pays: 36

Nombre de sites de production: 1 718

Plâtre

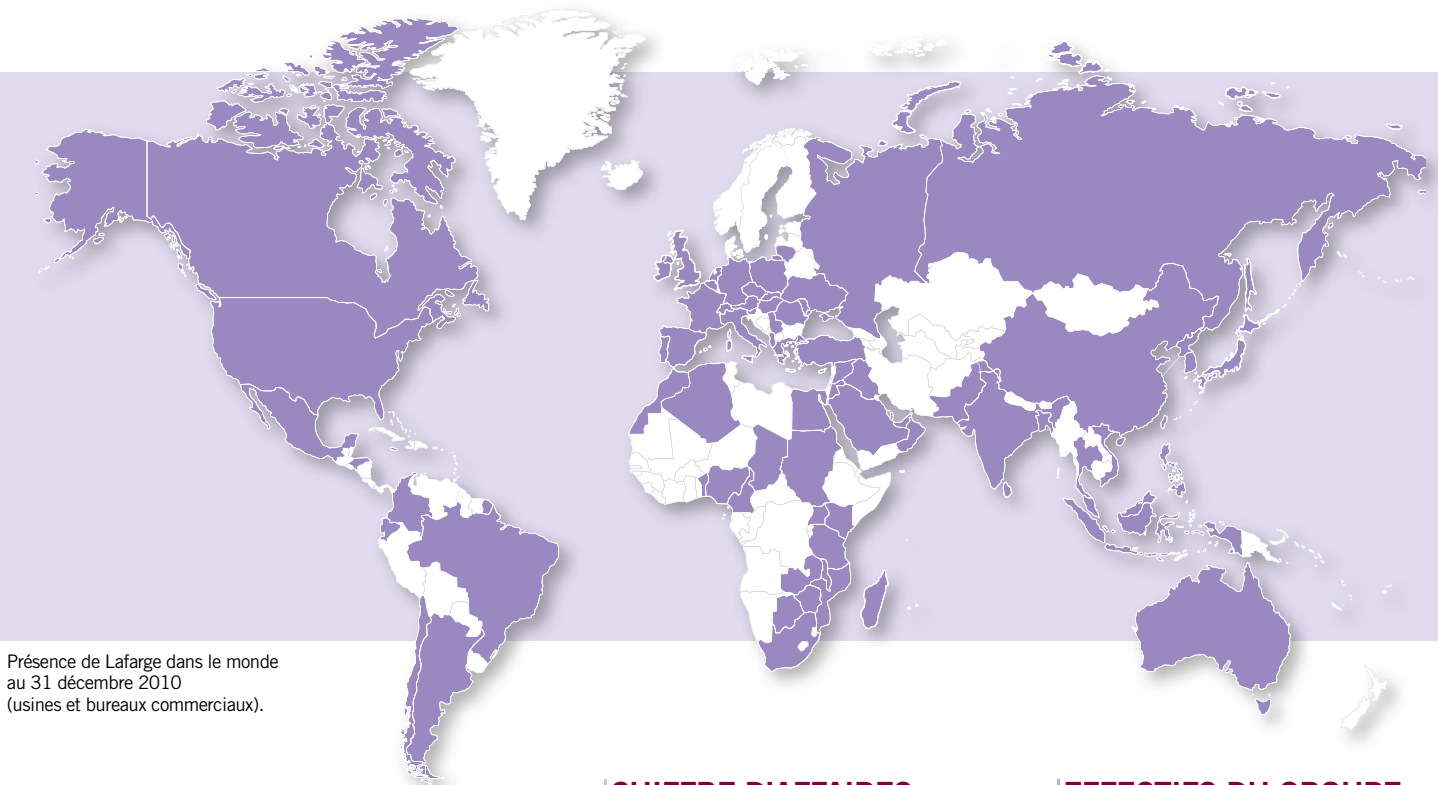
Rang: N° 3 mondial – Systèmes de plaques de plâtre et solutions d'aménagement intérieur à base de plâtre pour la construction neuve et la rénovation

Collaborateurs: 7 986

Chiffre d'affaires: 1 422 millions d'euros

Pays: 30

Nombre de sites de production: 77



Présence de Lafarge dans le monde au 31 décembre 2010 (usines et bureaux commerciaux).

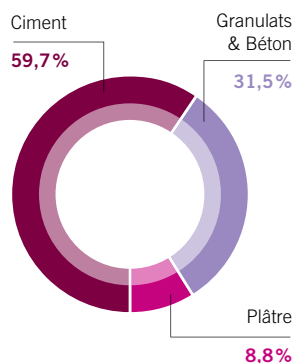
16 169

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN MILLIONS D'EUROS)

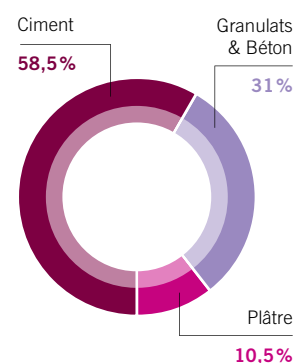
827

RÉSULTAT NET
(EN MILLIONS D'EUROS)

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR MÉTIER



EFFECTIFS DU GROUPE PAR MÉTIER



sommaire

INTRODUCTION

- 02 L'année en bref
- 03 Message du
Président-Directeur général
- 04 Avancées de nos Ambitions
Développement durable

GOVERNANCE ET POSITIONS PUBLIQUES

- 06 Valeurs et gouvernance
- 08 Positions publiques

PANEL DE PARTIES PRENANTES

- 10 Notre Panel de parties prenantes
- 11 Commentaire 2010
du Panel de parties prenantes

REPORTING

- 13 Comprendre notre activité
- 17 Développement des collaborateurs
et dialogue social
- 20 Santé et sécurité
- 22 Communautés
- 24 Construction durable
- 26 Changement climatique
- 29 Écologie industrielle
et recyclage
- 30 Gestion de nos émissions
- 32 Biodiversité sur nos sites
- 34 Empreinte hydrique

MÉTHODOLOGIE

- 36 Méthodologie de reporting
- 37 Indicateurs communs
- 38 Comparaison des performances
- 39 Loi NRE
- 40 Vérification de Ernst & Young

Si vous souhaitez discuter d'un point particulier de ce rapport, veuillez nous contacter à l'adresse krispal@lafarge.com ©

Conception et production : Direction de la communication Lafarge | **Conception graphique** : Textuel La Mine | **Production** : E-Graphics | **Contacts** : **Directrice du Développement durable et des Affaires publiques Groupe** : Kareen Rispal | **Directeur des Politiques sociales Groupe** : Philippe Jacquesson | **Directeur Environnement et Affaires publiques** : Alan Kreisberg | **Directeur Environnement Granulats & Béton** : Jim Rushworth | **Directeur Environnement Plâtre** : Thierry Pichon | **Directeur Initiatives Changement climatique** : Vincent Mages | **Directrice de la Communication Groupe** : Alexandra Rocca | **Directeur des Relations investisseurs Groupe** : Jay Bachmann | **Lafarge** : 61, rue des Belles Feuilles – BP 40 - 75782 Paris Cedex 16 – France | Tél. : +33 1 44 34 11 11 | Fax : +33 1 44 34 12 00 | www.lafarge.com | krispal@lafarge.com



L'année en bref

Valeurs et gouvernance

Les formations au Code de conduite des affaires se poursuivent. La gouvernance de notre Conseil d'administration est largement conforme au code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil compte désormais trois femmes parmi ses membres. Nous nous efforçons de mieux mettre en pratique les principes relatifs aux droits de l'Homme. Enfin, notre programme de conformité aux règles de la concurrence se poursuit grâce à des outils de formation plus adaptés. *Voir pages 6 et 7*

Positions publiques

Nous poursuivons notre action de lobbying en partageant avec les responsables politiques et nos parties prenantes nos positions sur les sujets clés liés à notre activité comme le changement climatique, les ressources naturelles et la biodiversité. Nos positions de fond sont clairement définies et nous en assurons la promotion dans la sphère publique. *Voir pages 8 et 9*

Développement des collaborateurs et dialogue social

Malgré la crise qui a affecté notre secteur, nous continuons à nous engager en faveur du progrès social : le développement des compétences et le dialogue social progressent. Si notre compréhension des pratiques en matière d'externalisation et notre analyse des conflits sociaux se sont améliorées, il nous reste encore des défis à relever. *Voir pages 4 et 17 à 19*

Santé et sécurité

La santé et la sécurité restent notre priorité numéro 1. Nous avons réduit le nombre d'accidents sur nos sites, mais 44 accidents mortels ont été enregistrés en 2010. Nous le regrettons profondément et nous poursuivons les initiatives lancées depuis 2006 conformément à notre feuille de route. *Voir pages 4, 20 et 21*

Communautés

Partie intégrante d'une collectivité, nos sites doivent coexister avec leurs voisins de manière constructive, durant les périodes de changement ou de développement comme dans la continuité. Lafarge fait aujourd'hui face à de nouveaux défis dans ce domaine. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Web <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> @. *Voir pages 4, 22 et 23*

Construction durable

Depuis début 2010, une équipe dédiée spécifiquement à la construction durable définit la contribution de Lafarge comme fournisseur de solutions de construction. Le développement de nouveaux produits et systèmes se poursuit. Nous avons prouvé notre capacité à travailler en partenariat sur des projets d'envergure aux côtés d'architectes, d'ingénieurs, d'entreprises de construction, de prescripteurs et de clients. *Voir pages 24 et 25*

Et maintenant ?

La plupart de nos Ambitions Développement durable 2012, définies en 2007, ont désormais été atteintes.

Un secteur à forte intensité capitalistique comme le nôtre requiert une planification à long terme et doit en conséquence se projeter bien au-delà des événements actuels. Il est toutefois impossible de faire abstraction des rapides évolutions que le monde traverse comme par exemple les récents événements au Moyen-Orient ou au Japon. Les catastrophes naturelles, les revendications

Changement climatique

Nous avons dépassé notre objectif 2010 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à l'innovation et à des améliorations en matière d'écologie industrielle, nous continuons de réduire nos émissions de CO₂ de manière significative. Nos pratiques de communication dans ce domaine (contrôle, vérification et publication) ont été classées par le Carbon Disclosure Project parmi les dix meilleures au monde. *Voir pages 5 et 26 à 28*

Écologie industrielle

Diverses initiatives ont été lancées au sein du Groupe pour substituer aux combustibles fossiles des sources d'énergie alternatives et renouvelables. Toutes contribuent à la réduction de nos émissions de CO₂. Nous sommes convaincus que notre engagement dans ce domaine et en faveur d'autres formes d'« écologie industrielle » est un levier de croissance significatif. *Voir page 29*

Gestion de nos émissions

Dans le cadre de notre programme de réduction des émissions de polluants persistants défini avec WWF, nous avons mesuré les émissions à la sortie de nos fours en exploitation⁽¹⁾ et mis en place des plans d'action pour réduire celles des sites les plus émetteurs. Nous avons également atteint notre objectif de réduction des émissions de particules. Ces avancées vont nous permettre de remédier aux problèmes déjà identifiés ou à venir en matière de qualité de l'air. *Voir pages 5, 30 et 31*

Biodiversité sur nos sites

En 2010, Lafarge a célébré l'Année internationale de la biodiversité et a ainsi participé à une campagne globale de sensibilisation de l'opinion à cette question. Nous avons également continué à développer nos plans de réhabilitation et nos programmes de gestion de la biodiversité de nos carrières. *Voir pages 5, 32 et 33*

Empreinte hydrique

Dans le cadre de notre stratégie de réduction de consommation d'eau issue des nappes phréatiques, lacs et rivières, **nous avons mené une évaluation de notre empreinte hydrique** pour déterminer l'impact de nos sites sur les ressources en eau. Nous avons également entamé des actions dans les sites implantés dans des zones présentant une extrême pénurie d'eau. *Voir pages 34 et 35*

Notations en matière de développement durable

En janvier 2011, nous avons appris que nous ne faisons plus partie de la liste la plus récente des 100 entreprises les plus durables au monde. Après avoir fait partie de ce classement depuis six ans, ce résultat est certes décevant, mais nous motive pour améliorer encore nos pratiques en matière de développement durable. **En 2010, en revanche, nous restons dans l'Indice DJSI Europe et nous avons également réintégré l'Indice DJSI World** (dont nous étions sortis en 2006). **Lafarge a de nouveau obtenu le niveau A+ du GRI pour son Rapport de développement durable 2010.**

(1) Inclut les fours intégrés au Groupe depuis au moins 3 ans et exploités au moins la moitié du temps. En 2010, cinq fours étaient très faiblement exploités. Ils seront testés dès qu'ils seront à nouveau exploités à un niveau normal.

sociales et les bouleversements politiques présentent de nouveaux défis, différents, que nous devons relever de manière responsable afin de garantir la sécurité, le développement et le bien-être de nos collaborateurs.

Par son envergure et ses valeurs, Lafarge peut avoir un impact positif important sur les communautés locales et leur développement. La construction durable sera au cœur de nos engagements. Le Groupe travaille en effet à des innovations permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à des solutions pour des logements abordables. L'analyse du cycle de vie nous permet d'évaluer nos activités, encourage le recyclage et l'utilisation de matériaux durables, afin de contribuer à la préservation des ressources naturelles mondiales. C'est en gardant ce contexte à l'esprit et avec l'aide de nos parties prenantes que nous devons définir des objectifs toujours plus ambitieux.



Message du Président- Directeur général

2010

Baisse des émissions de CO₂, poursuite des progrès en matière de sécurité, déploiement de notre charte du lobbying, renforcement du dialogue avec les communautés locales : l'année 2010 a été jalonnée de nouvelles avancées dans notre engagement en faveur du développement durable. Cet

engagement, qui couvre les aspects liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance, vise un double objectif : poursuivre l'amélioration de notre performance et entraîner d'autres entreprises du secteur des matériaux de construction ou de l'industrie.

Je suis convaincu que notre approche en matière de développement durable peut se partager et s'enrichir de l'expérience d'autres acteurs ; je suis convaincu que nous devons, collectivement, construire et faire entendre la voix des entreprises industrielles ; enfin, je suis convaincu que notre approche doit être sans cesse remise en cause et questionnée.

Ces différentes convictions sont au cœur de mon engagement personnel qui s'est traduit, en 2010, par la coprésidence de l'« Initiative ciment pour le développement durable » (CSI) du Conseil national des entreprises pour le développement durable (WBCSD), la présidence du groupe de travail « Énergie et Changement climatique » au sein de l'ERT (European Round Table of Industrialists), ainsi que celle de l'EpE (Entreprises pour l'environnement).

Nos partenariats avec WWF ou CARE, initiés il y a plusieurs années et renouvelés et élargis en 2009, s'inscrivent dans la même démarche : travailler ensemble sur les grands enjeux du développement durable, proposer publiquement des

“ **Entraîner d'autres entreprises du secteur des matériaux de construction ou de l'industrie** ”

objectifs pour progresser sur des sujets clés et communiquer sur ces questions pour contribuer aux progrès de l'ensemble du secteur industriel. Par ailleurs, je souhaite poursuivre notre engagement en faveur du dialogue social, notamment avec les organisations syndicales internationales.

Progresser vers un développement plus durable, c'est aussi accepter d'en mesurer et vérifier les progrès et de le faire publiquement. Je

“ **Je suis convaincu que notre approche en matière de développement durable peut se partager et s'enrichir de l'expérience d'autres acteurs** ”

suis heureux que Lafarge compte parmi les dix premiers du classement mondial des entreprises ayant la meilleure approche en matière de réchauffement climatique, selon le « Carbon Disclosure Project » (CDP).

La liste des récompenses reçues par nos unités opérationnelles dans plus de quinze pays, tout comme les projets proposés par nos collaborateurs et récompensés lors de notre concours mondial « IdeaFactory », sont bien le signe d'une appropriation des enjeux du développement durable par tous les collaborateurs de Lafarge.

C'est dans cet esprit de progrès, d'innovation et d'effort collectif, et avec toujours plus de détermination, que nous poursuivons notre route vers un monde plus durable.

2011 sera une nouvelle étape importante pour le Groupe, avec la définition de nos nouvelles ambitions à l'horizon de 2020.

Bruno Lafont
Président-Directeur général
de Lafarge

Nos Ambitions Développement durable 2012 ont été définies en 2007 au terme d'une période de concertation. Elles fixent nos objectifs sur les questions concrètes identifiées à cette date en matière de développement durable. Ce tableau a été mis à jour chaque année depuis quatre ans. Il présente les progrès réalisés sur chacune de ces Ambitions.

Avancées de nos ambitions

DE NOUVEAUX OBJECTIFS SERONT ANNONCÉS EN 2011

OBJECTIF	Échéance	Performance 2009	Performance 2010	POUR QUELLES RAISONS LAFARGE POURSUIT-IL CETTE AMBITION ? QUELS SERONT LES CHANGEMENTS ? QUELS PROGRES ONT ETE REALISES ?
MANAGEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> En matière de sécurité, réduire le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour les employés Lafarge à 0,94 ou moins avant fin 2010. 	2010	0,98	0,76 <small>EY</small>	Nous continuons à progresser vers notre objectif de zéro accident. Nous étendons notre culture en matière de Santé et de Sécurité à nos nouvelles activités et à nos sous-traitants.
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de vérifier la mise en œuvre de notre politique de concurrence dans nos unités opérationnelles. La conformité à cette politique de la totalité des principales unités opérationnelles sera testée avant fin 2010. 	2010	65 %	96 % <small>EY</small>	Deux unités opérationnelles en Afrique doivent encore être testées. Elles le seront en 2011, dans le cadre de notre processus continu de déploiement de notre politique de concurrence dans le monde.
<ul style="list-style-type: none"> Gérer et améliorer notre gestion des relations avec les parties prenantes locales : <ul style="list-style-type: none"> formation de 100 % des unités à la méthodologie de gestion des relations avec les parties prenantes locales ; reporting complet sur les trois nouveaux indicateurs clés de performance. Trois objectifs complémentaires (auto-évaluation des relations avec les parties prenantes, lancement d'un intranet dédié et création d'un outil d'évaluation interne) ont été atteints en 2009. 	2012 2009	58 % pour Ciment 12 % pour Plâtre Fait	81 % pour Ciment <small>EY</small> 31 % pour Plâtre <small>EY</small>	La formation des populations ciblées a augmenté cette année, à la fois pour les branches Ciment et Plâtre (+23 % pour Ciment, +19 % pour Plâtre). Le reporting Granulats & Béton a été interrompu en 2010, car la branche a engagé un réalignement en cours d'année. En 2010, six sessions ont été organisées à l'intention de 74 membres de la branche Granulats & Béton. En 2011, nous nous concentrons sur la mise en place d'une formation et d'ateliers adaptés – plus particulièrement pour la branche Granulats & Béton. 76 % des populations ciblées (soit 348 personnes) effectuent désormais une auto-évaluation annuelle de leurs relations avec les parties prenantes.
<ul style="list-style-type: none"> Avant fin 2012, le Groupe aura réalisé 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur de nouveaux produits. 	2012	1,8 Md €	1,9 Md €	Bien que toutes les ventes aient été affectées par la récession, celles de nouveaux produits ont mieux résisté sur les marchés développés, là où ils sont vendus en priorité.
<ul style="list-style-type: none"> Atteindre une proportion de 20 % de femmes à des postes de responsabilité (niveau Lafarge Hay 18+) d'ici à 2012. 	2012	12,7 %	13,5 % <small>EY</small>	En 2010, 13,5 % des postes de responsabilité étaient détenus par des femmes, et notre Ambition dans ce domaine reste bien d'atteindre une proportion de 20 % d'ici à 2012. En 2010, 33 % des unités opérationnelles disposaient d'un plan de recrutement et/ou d'évolution de carrière spécifique pour les femmes.
SOCIAL				
<ul style="list-style-type: none"> Avant fin 2010, développer un programme complet de santé professionnelle à l'échelle du Groupe, comprenant au minimum un examen médical régulier. 	2010	En bonne voie	Plan déployé mais non mis en œuvre en raison d'une extension de son champ d'action	Nous avons étendu la portée de cette Ambition. Nous prenons désormais en compte tous les risques industriels auxquels sont exposés nos collaborateurs. Une procédure opérationnelle standard d'évaluation de la santé est désormais en place, ainsi qu'un plan de mise en œuvre d'une évaluation des risques sanitaires pour tous les employés. Nous avons analysé l'exposition potentielle de nos collaborateurs sur toutes nos cimenteries. Par le biais de notre « Norme Équipement de Protection Individuelle », nous avons engagé les étapes appropriées pour réduire les impacts sur la santé. Ce programme d'examen médical va nous permettre d'assurer un suivi de nos collaborateurs et de garantir que les actions de réduction des impacts fonctionnent efficacement.
<ul style="list-style-type: none"> En matière de VIH/sida et de malaria, Lafarge aura étendu avant fin 2010 ses meilleures pratiques, actuellement appliquées en Afrique, aux principaux pays en développement où il est présent. 	2010	En bonne voie	Achévé	Notre méthodologie de santé publique a été étendue à la Russie et à l'Ukraine, où nous avons élargi notre champ d'action pour mieux répondre aux problèmes de santé publique de ces pays.

OBJECTIF	Échéance	Performance 2009	Performance 2010	POUR QUELLES RAISONS LAFARGE POURSUIT-IL CETTE AMBITION ? QUELS SERONT LES CHANGEMENTS ? QUELS PROGRES ONT ETE REALISES ?
ENVIRONNEMENT				
● Avoir mené un audit environnemental depuis moins de quatre ans sur l'ensemble de nos sites.	Permanent	86 %	89 % EY	Avec environ 2000 sites répartis dans 78 pays, cet objectif est très ambitieux. Nous continuons de progresser dans l'évaluation de ces sites et dans la couverture croissante de sites couverts ayant un système de gestion environnementale. Quasiment toutes les cimenteries, à l'exception des acquisitions les plus récentes, sont conformes à cet objectif. Les taux de couverture de notre branche Granulats & Béton et des stations de broyage de la branche Ciment se sont améliorés, même si nous n'avons pas encore atteint l'objectif fixé.
● Avant fin 2010, atteindre un taux de 85 % de carrières dotées d'un plan de réhabilitation conforme aux standards Lafarge.	2010	79 %	84,5 % EY	Cet objectif est très ambitieux : de nombreuses carrières ont dû modifier leurs plans d'exploitation en raison de la crise économique. En 2010, nous avons sensiblement amélioré le nombre de plans de réhabilitation et nous avons quasiment atteint notre objectif de 85 %.
● Avant fin 2010, toutes nos carrières auront été évaluées selon les critères validés par WWF.	2010	64 %	94 %	Le recours aux évaluations s'est sensiblement amélioré depuis 2009. 100 % d'évaluations représente un objectif extrêmement contraignant étant donné la gamme très variée de carrières que le Groupe exploite. Nous n'avons pas réussi à l'atteindre, mais le niveau de couverture obtenu est toutefois très élevé.
● Celles situées dans des zones sensibles* auront élaboré un plan d'amélioration de la biodiversité d'ici à 2012.	2012	35 %	47 %	Les évaluations révèlent qu'une proportion plus élevée que prévue de nos sites présente un fort potentiel de biodiversité dans ce domaine. Ce résultat positif appelle désormais un autre défi : la mise en place de programmes adaptés.
● Avant fin 2010 : ● réduire nos émissions nettes** mondiales de CO₂ par tonne de ciment produit de 20 % par rapport à 1990 ; ● réduire nos émissions brutes absolues dans la branche Ciment de 10 % par rapport à 1990 dans les pays industrialisés ; ● réduire nos émissions nettes absolues dans la branche Ciment de 15 % par rapport à 1990 dans les pays industrialisés .	2010	- 20,7 %	- 21,7 % EY	Ces trois objectifs ont été atteints avant l'échéance fixée : le premier (émissions nettes) en 2009, le deuxième et le troisième (émissions absolues) en 2008. En 2010, nous avons concentré nos efforts sur des réductions supplémentaires, tout en travaillant à la définition de nouveaux objectifs.
	2010	- 37,7 %	- 36,5 % EY	Dans les pays de l'Annexe 1 de Kyoto, nous avons réduit nos émissions de 20,5 % par tonne de ciment produit et dans les pays hors Annexe 1 de Kyoto, nous les avons réduites de 22,9 %.
	2010	- 41,3 %	- 40,6 % EY	Les réductions de nos émissions brutes et nettes dans les pays industrialisés à la fin 2010 doivent être replacées dans le contexte de la crise économique, qui a eu un impact significatif sur nos volumes de production.
● Réduire les émissions de poussières de nos cimenteries de 30 % sur la période 2005-2012.	2012	- 26,2 %	- 35,7 % EY	Les cimenteries génèrent des poussières. En 2010, la réduction de nos émissions a considérablement progressé grâce à la mise à jour des systèmes existants et à l'introduction de nouveaux systèmes. L'objectif de réduction a été atteint avant l'échéance fixée.
● Réduire les émissions de NO_x de nos cimenteries de 20 % sur la période 2005-2012.	2012	- 22,2 %	- 27,9 % EY	Quasiment tous les processus de combustion émettent du NO _x . La production de ciment n'échappe pas à cette règle. En 2009, nous avons atteint notre objectif de réduction. En 2010, nous avons poursuivi la mise en œuvre de programmes qui ont permis des réductions supplémentaires.
● Réduire les émissions de SO₂ de nos cimenteries de 20 % sur la période 2005-2012.	2012	- 49,6 %	- 52,8 % EY	Le SO ₂ est un autre produit indésirable généré par la production de ciment. En 2008, nous avions déjà atteint notre objectif. En 2010, nous avons mis en place de nouveaux programmes qui ont permis une réduction significative de nos émissions.
● Pour les polluants persistants émis par nos cimenteries, définir un niveau de référence pour 100 % des fours et renforcer nos bonnes pratiques pour limiter les émissions, d'ici fin 2010.	2010	69,2 % des fours analysés	100 %*** EY	Des polluants persistants (dont certains sont contenus dans les matières premières utilisées pour la production du ciment) sont émis par les fours de nos cimenteries. Lafarge travaille avec WWF pour réduire de manière significative ces émissions. ● Notre programme a permis d'analyser les émissions de polluants persistants sur tous les fours en exploitation ; ● Des plans d'action spécifiques à chaque site ont été définis pour réduire les émissions des sites les plus émetteurs ; ● Les avancées en matière de réduction des émissions seront contrôlées et comptabilisées.

Avancées de nos Ambitions Développement durable :
● Atteintes
● Partiellement atteintes
● En progrès

EY Indicateurs vérifiés par Ernst & Young (données 2010).

* Les zones sensibles correspondent aux sites de catégorie I à VI de l'UICN et aux sites abritant des espèces menacées (classées sur liste rouge).

** Les émissions nettes de CO₂ sont les émissions brutes moins les émissions provenant de l'incinération de déchets (voir page 28).

*** En raison de la récession économique, cinq fours très faiblement exploités ont été exclus en 2010 du périmètre précédent. S'ils avaient été inclus, le pourcentage de fours analysés s'élèverait à 97 % au lieu de 100 % pour le mercure et les dioxines/furanes.

Valeurs

et gouvernance

Le Groupe est de plus en plus présent dans des régions qui traversent de profonds bouleversements sociaux et politiques. Nous sommes convaincus que nos valeurs sont une source croissante de force et de fierté. Lafarge véhicule et partage depuis longtemps les valeurs définies dans ses Principes d'action. Liée au contexte social de certains pays dans lesquels nous opérons, cette volonté peut représenter aujourd'hui un réel défi.

Nos valeurs

Les « Principes d'action » de Lafarge définissent les valeurs du Groupe. Courage, intégrité, responsabilité, respect d'autrui et priorité donnée aux intérêts du Groupe constituent le socle de notre philosophie de management. Tous les collaborateurs du Groupe, où qu'ils se trouvent, doivent adhérer à ces valeurs. Le Code de conduite des affaires adopté en 2004, définit les principes que chaque individu doit respecter au quotidien dans la conduite de ses affaires. Il couvre la conformité aux lois et réglementations, la libre concurrence, la prévention de la corruption, des délits d'initiés et des conflits d'intérêt, la parti-

et a été examinée par Transparency International, la Chambre de commerce internationale et le Panel de parties prenantes de Lafarge. Elle s'est poursuivie en 2010 et a été étendue à nos unités opérationnelles en Inde et en Chine. En 2011, le Groupe prévoit de développer de nouveaux outils de formation et d'améliorer le signalement des violations éventuelles.

... pilotage du développement durable

Sous le leadership du Conseil d'administration, le Comité exécutif du Groupe examine ces sujets tout au long de l'année et se réunit une fois par an avec notre Panel de parties prenantes (voir page 10). Le directeur du Développement durable et des Affaires publiques du Groupe endosse la responsabilité fonctionnelle du Développement durable. Son département assure le lien avec les parties prenantes, identifie les risques, élabore les politiques et les indicateurs clés de la performance et supervise le reporting dans ce domaine. La responsabilité principale de la mise en œuvre incombe au directeur général de chaque unité opérationnelle.

... droits de l'Homme

Lafarge reconnaît l'importance fondamentale du respect des droits de l'Homme dans tous les pays où le Groupe opère et considère que ce sujet doit être pris en compte dans les décisions liées à ses activités. Depuis 2009, nous travaillons avec « Entreprises pour les droits de l'Homme » (EDH, groupe composé de huit entreprises françaises et inspiré de la Business Leaders Initiative on Human Rights) à une meilleure compréhension des enjeux dans ce domaine. Un groupe de collaborateurs a participé à une formation organisée par EDH dans le but de sensibiliser les équipes à ce sujet partout dans le Groupe.

Lafarge est membre du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à en appliquer les 10 principes clés dans les politiques du Groupe. Le Pacte mondial garantit que ces principes concernent toutes les entreprises, pas uniquement les grandes multinationales. Nous soutenons les efforts destinés à faire progresser cette adhésion.

Nous reconnaissons par ailleurs la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Pour sa mise en œuvre, nous reconnaissons la nécessité de prendre en compte les attentes par- ●●●

Ce code de conduite des affaires définit les principes que chaque individu doit adopter quotidiennement dans son activité professionnelle.

icipation à la vie politique, la santé et la sécurité, la prévention des discriminations et du harcèlement, le respect de l'environnement, la protection des actifs, la fiabilité des informations, le contrôle interne et l'application des sanctions.

Gouvernance

Le Conseil d'administration conduit le programme de développement durable, assure la gouvernance et garantit l'adhésion à nos valeurs. Le Président-Directeur général joue un rôle essentiel dans l'élaboration du programme de développement durable. Ce thème est traité au sein du Conseil d'administration, par le Comité Stratégie, Développement et Développement durable.

Valeurs et gouvernance dans la pratique

... le Code de conduite des affaires

La formation à la mise en œuvre du Code de conduite a débuté en 2008. Elle s'appuie sur des cas pratiques

“ Lafarge est un membre du Pacte Mondial et s’engage à ce titre à refléter ses 10 principes clés dans l’ensemble des politiques du Groupe. ”

••• fois contraires des communautés locales.

L’élaboration de notre réponse aux recommandations du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question aux Nations Unies sur les droits de l’Homme et les entreprises (rapport « Ruggie ») constitue l’une de nos missions clés en 2011. Ce rapport stimulant éclairera et inspirera nos décisions opérationnelles.

... concurrence

Compte tenu de son périmètre géographique, Lafarge fera toujours l’objet d’une surveillance de la part des autorités chargées du respect des règles de la concurrence. Notre Code et nos politiques interdisent formellement tout comportement anticoncurrentiel, où que nous opérons. Élaboré en 2007, le Programme de conformité aux règles de la concurrence du Groupe vise à garantir que nos collaborateurs respectent rigoureusement les réglementations dans ce domaine. Il s’applique dans tous les pays où le Groupe opère et à tous les types d’activité, y compris les partenariats avec des tiers. Déployé en permanence, il inclut sensibilisation et formation des collaborateurs, vérification à l’échelle des unités et reporting par des correspondants implantés dans les pays où le Groupe opère. Nous croyons à l’efficacité de ces actions pour réduire le risque de violation des règles de la concurrence. Un programme d’analyse est en cours depuis 2006. À ce jour, 96 % des unités opérationnelles ont été testées.


En 2010, le réseau concurrence du Groupe a commencé à utiliser un nouvel outil de formation qui présente des études de cas concrets. Les correspondants ont bénéficié de séances de « formation des formateurs », à la suite desquelles ils ont organisé des ateliers.

Ces initiatives globales de mise en conformité, déployées depuis plusieurs années, s’inscrivent dans les systèmes de gestion du Groupe, décrits plus en détail dans notre Rapport annuel (voir section 2-2-2, page 20). Ces derniers ont été conçus et progressivement renforcés depuis l’amende infligée à Lafarge en 2002 par la Commission européenne d’un montant de 250 millions d’euros (338 millions d’euros avec les intérêts cumulés), validée par la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE) en juillet 2010 pour pratiques illégales sur le marché européen des plaques de plâtre entre 1992 et 1998.

... contributions politiques

Dans la plupart des régions du monde, Lafarge et ses entités ne contribuent pas directement au financement des campagnes électorales. Aux États-Unis, néanmoins, quand un groupe d’individus souhaite soutenir un candidat ou un parti à l’échelle fédérale, il peut le faire par le biais d’un Comité d’action politique (PAC). Les PAC permettent à des individus d’unir leurs contributions pour peser plus significativement. Dans le cadre du système politique américain, les employés de Lafarge North America Inc. font appel à un PAC pour lever des contributions volontaires et soutenir les candidats dont ils pensent qu’ils partagent les objectifs de l’entreprise. Le PAC constitue une entité juridique distincte de l’entreprise, qui n’approuve pas nécessairement toutes les positions politiques des candidats qu’il décide de soutenir. Le soutien du PAC est souvent lié à la volonté du candidat d’assurer le développement local de l’entreprise et de ses employés et à sa capacité à œuvrer dans ce sens. Des informations complémentaires sur le PAC sont disponibles sur www.lafarge-na.com et la liste complète des bénéficiaires est disponible sur www.fec.gov.

... efficacité du Conseil


Les 18 membres du Conseil d’administration remplissent leur mission conformément à la Charte du Conseil (voir <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ). Le fonctionnement du Conseil a été évalué en 2010 lors d’entretiens individuels entre chacun de ses membres et son vice-président. Les administrateurs ont considéré que l’organisation et les pratiques du Conseil et de ses comités étaient pleinement satisfaisantes. Ils ont suggéré des améliorations dans les domaines suivants : meilleure allocation du temps, augmentation du nombre de femmes, réduction de la taille du Conseil.

Le Code de gouvernance d’entreprise applicable au Conseil est celui de l’Afepe et du Medef (voir <http://archive.medef.com>), organisations patronales françaises. Le Conseil respecte les principales recommandations, à l’exception de la limite d’ancienneté à douze ans, que nous avons choisi de ne pas respecter. Notre secteur s’inscrivant par nature dans le long terme, la stabilité et l’expérience renforcent l’efficacité des administrateurs.

La proportion de femmes au sein du Conseil a augmenté en 2010 pour atteindre 17 % (contre 6 % auparavant), ce qui traduit une progression conforme aux recommandations de l’Afepe et du Medef.

Bruno Lafont endosse les responsabilités de Président et de Directeur général. Le vice-président est indépendant et dispose de prérogatives qui assurent un équilibre des pouvoirs au sein du Conseil. Il préside l’évaluation annuelle de la performance et de la rémunération du Président-Directeur général.


... assemblées des actionnaires

L’Assemblée générale des actionnaires de Lafarge a été la seule assemblée des actionnaires organisée en 2010 ; elle s’est tenue le 6 mai 2010. Les actionnaires ont approuvé le bilan financier 2009 et les neuf résolutions qui leur ont été présentées. Le taux d’approbation s’est établi entre 98,18 % et 99,91 %. Le résultat détaillé des votes est disponible en ligne : <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>  ■

Positions publiques

« Notre approche en matière de développement durable peut se partager et s'enrichir de l'expérience d'autres industries. » Bruno Lafont.
Pour cela, nous formulons et exprimons nos opinions en public. Nous apportons par ailleurs un éclairage reflétant le point de vue du monde des entreprises aux personnes en charge de l'élaboration des politiques publiques.

Lobbying responsable

Lafarge exerce activement son influence auprès des pouvoirs publics pour encourager l'adoption de normes sociales, techniques et environnementales exigeantes, ainsi que l'application stricte des réglementations. En 2010, notre Charte de lobbying a été diffusée au sein du Groupe et mise en ligne sur notre site Web, <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> .

Lafarge est membre d'associations professionnelles à l'échelle locale, nationale et internationale et encourage tous les membres du secteur des matériaux de construction à s'engager auprès des pouvoirs publics et des autres parties prenantes externes.

En 2010, nos principales positions en matière de politiques publiques ont concerné le changement climatique, la gestion des ressources et la biodiversité.

Changement climatique

Nous développons et mettons en œuvre une stratégie globale qui contribue à réduire le réchauffement climatique à 2°C maximum. Nous pensons que la lutte contre le changement climatique implique de repenser profondément notre économie, qu'il s'agisse de la manière de produire l'électricité et fabriquer des produits, de la façon de concevoir des bâtiments, des villes ou encore des modes de vie et de travail.

Partout dans le monde, nous sommes déjà engagés activement en faveur de cette transition vers une nouvelle économie durable. Toutes nos opérations intègrent une réduction de leurs émissions de CO₂. Nous réalisons dans ce domaine des avancées significatives (voir pages 26-28). Au niveau de l'entreprise, nous modifions nos comportements de consommation, nous formons nos collaborateurs pour développer de nouvelles compétences, nous encourageons l'innovation grâce à des procédés, produits ou solutions à faible empreinte carbone qui contribuent à l'efficacité énergétique des bâtiments. Nous pensons que les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans l'accélération et l'encouragement

de cette transition vers une nouvelle économie plus durable. Nous sommes en faveur d'un accord juridiquement contraignant en matière de réchauffement climatique. Néanmoins et compte tenu de situations de départ très différentes d'un pays à l'autre, les actions intermédiaires (du type « Actions de réduction appropriées sur le plan national ») et les approches sectorielles constituent des solutions plus pragmatiques qu'il convient de mettre en œuvre dès aujourd'hui.

L'approche sectorielle soutenue par l'Initiative ciment pour le développement durable du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable prévoit une combinaison de mécanismes basés sur le marché et de politiques incitatives adaptées (utilisation de la biomasse, des déchets, de matériaux cimentaires alternatifs, application de normes et standards). Cette approche est celle qui permet d'obtenir les plus fortes réductions des émissions de CO₂.

En 2010, les règles de la Phase 3 (2013-2020) de l'EU-ETS (Directive européenne relative au système d'échange des quotas d'émission) ont été définies. Celles-ci concernent les référentiels, les comparatifs et les règles en matière d'enchères. Nous accueillons favorablement ces décisions, même si leur mise en œuvre représente un défi. Nous allons poursuivre nos efforts en matière de réduction des émissions de CO₂ au sein de l'Union européenne comme dans les autres pays où nous opérons.

Dans les économies développées, nous estimons que l'approche la plus efficace et la plus appropriée en matière de réduction des émissions de CO₂, pour le secteur du ciment, est l'adoption d'un système de plafond d'émissions carbonées autorisé et de mise aux enchères de quotas (« cap & trade »*), en prenant le clinker pour base de référence.

Dans les pays émergents, nous soutenons les mécanismes fondés sur des objectifs d'intensité sectorielle, des politiques en faveur d'un approvisionnement en biomasse et en déchets, ainsi que l'élaboration de normes d'harmonisation pour le ciment et le béton.

Mais, la lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas se limiter à une réduction des émissions de CO₂. Les politiques doivent favoriser l'efficacité énergétique, encourager l'innovation dans la chaîne de valeur (notamment dans les bâtiments), promouvoir les énergies renouvelables et stimuler en ●●●

* Le « cap » représente le volume maximum (et décroissant) de carbone à émettre et le « trade » la possibilité pour les émetteurs d'échanger librement les permis d'émission entre eux.

“ La lutte contre le changement climatique consiste avant tout à repenser profondément notre économie. ”

La prise en compte des préoccupations liées à la biodiversité et aux écosystèmes dans les autres politiques sera essentielle pour en freiner la dégradation.

●●● priorité la recherche et le développement. Ces politiques sont porteuses de réductions supplémentaires des émissions de CO₂.

Ressources et biodiversité

Calcaire, craie, sable, argile, granulats et gypse sont les matières premières à la base de nos produits. L'utilisation que nous en faisons peut affecter directement ou indirectement la biodiversité et les écosystèmes tout au long du cycle de vie de la carrière. Nous considérons que nos activités d'extraction sont compatibles avec la protection de la biodiversité : grâce à une planification et une réhabilitation appropriées, nous pouvons contribuer sur certains sites de manière positive à la préservation de la biodiversité et à la gestion des écosystèmes, et protéger ainsi nos ressources sur le long terme.

L'accès local aux ressources est en outre essentiel : la production des matériaux à proximité de leur lieu d'utilisation permet de réduire les impacts environnementaux et économiques tels que les émissions de CO₂, les nuisances sonores et les coûts. Dès lors, la planification de l'extraction du minerai doit être la plus exhaustive possible. Nous pensons que les réglementations locales, nationales et régionales doivent être simplifiées et coordonnées afin de garantir un approvisionnement durable des ressources. Nous soutenons ainsi la mise en place d'un guichet unique pour la délivrance des autorisations, qui évaluerait tous les aspects environnementaux au cours d'une seule procédure, tel que proposé à l'échelon européen.

Utilisation efficace des ressources

Intégrer la prise en compte des écosystèmes dans nos activités de production revêt une importance croissante pour relever les défis d'un monde aux ressources limitées. Nous participons au développement d'outils performants pour évaluer les services rendus par les écosystèmes.

Notre secteur soutient une gestion efficace des ressources naturelles et l'utilisation de ressources recyclées. Le recours à des combustibles et à des matières premières de substitution est reconnu comme une bonne pratique par la Commission européenne. Nous devons toutefois pouvoir accéder aux matériaux qui peuvent être recyclés, récupérés ou réutilisés auprès d'autres secteurs, comme les déchets de construction et de démolition. Nous pensons que le recyclage pourrait être amplifié si les normes intégraient le recyclage comme un élément

de valorisation des produits.

Nouer des partenariats avec les ONG, travailler avec les organismes de préservation de l'environnement et coopérer avec les parties prenantes locales ou globales nous permet de développer des plans de réhabilitation de l'habitat et de la biodiversité plus exhaustifs et plus réactifs. Ces actions contribuent à la crédibilité de Lafarge auprès des communautés locales et à conduire nos opérations de manière responsable.

L'accès aux ressources locales permet de réduire les émissions de CO₂, les nuisances sonores et les coûts.

Rôle des entreprises en faveur de la biodiversité

À l'échelle internationale, la capacité des entreprises à lutter contre la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes est pleinement reconnue. Notre secteur a par conséquent besoin de coopérer avec les pouvoirs publics, que ce soit directement ou indirectement par le biais de nos associations professionnelles. Ce travail doit viser à garantir un cadre politique et une législation cohérents, des orientations claires sur le long terme et des règles du jeu équitables.

La Convention sur la biodiversité qui s'est tenue à Nagoya en décembre 2010 a adopté des objectifs de réduction de perte de biodiversité et des engagements en matière de restauration des zones dégradées. Étant déterminés à restaurer les habitats dégradés, nous contribuerons à la poursuite de ces objectifs lorsque ceux-ci se traduiront par des plans d'action nationaux au cours des deux prochaines années.

En 2011, l'Union européenne définira un nouvel objectif pour freiner d'ici à 2020 la perte de biodiversité et la dégradation des services rendus par les écosystèmes, et pour les restaurer dans la mesure du possible. Elle intensifiera par ailleurs sa contribution à la lutte contre la perte globale de biodiversité. Nous pensons que l'intégration des questions liées à la biodiversité et aux écosystèmes dans d'autres politiques est essentielle pour atteindre ces objectifs.

En raison de la nature même de nos activités, nous sommes souvent confrontés à des situations difficiles qui nécessitent de trouver un juste équilibre entre les intérêts divergents de nombreuses parties. Nous devons rester à l'écoute des parties prenantes et répondre à leurs attentes. Comme il s'agit d'un dialogue permanent, nous vous invitons également à consulter notre site Internet <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> @ ■

Notre Panel de parties prenantes

« Je suis convaincu que notre approche doit être sans cesse remise en cause et questionnée. » Bruno Lafont.
Telle est l'essence de notre relation avec nos panels de parties prenantes aux différents niveaux de l'entreprise.
À l'échelle du Groupe, le « regard critique amical » de notre Panel d'experts conseille nos équipes dirigeantes.

Le Panel

Le « regard critique amical » de notre Panel questionne notre approche du développement durable, en identifie les faiblesses, suggère des améliorations et formule chaque année un avis sur notre performance globale en matière de développement durable. Les membres du Panel sont sélectionnés pour leur expertise et leur connaissance de nos enjeux et de nos activités. Incarnant les principales catégories de parties prenantes du Groupe, ils sont actuellement au nombre de dix. En 2010, nous avons décidé d'accueillir Sheila Khama, consultante de l'African Center for Economic Transformation, qui rejoindra le Panel en 2011. Simon Zadek (venu d'AccountAbility) s'est quant à lui retiré. Le mandat du Panel est disponible en ligne à l'adresse <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> .

Le travail du Panel en 2010

En mars 2010, le Panel s'est réuni pour commenter le Rapport de développement durable 2009 du Groupe. En juillet 2010, lors de trois jours au Maroc, il a visité trois cimenteries (Tétouan, Meknès et Bouskoura), les carrières de Meknès et de Bouskoura ainsi que la ferme éolienne de Tétouan. Ses membres ont rencontré des représentants des communautés locales, des médias locaux et des directeurs d'école. En novembre 2010, le Panel a organisé une réunion d'une journée avec le Comité exécutif du Groupe, comprenant le Président-Directeur général Bruno Lafont. L'ordre du jour portait sur les thèmes suivants : innovation et construction durable, santé, politiques climatiques et relation avec les sous-traitants. La discussion a également abordé les nouvelles ambitions qui succéderont aux Ambitions Développement durable 2012. ■

MEMBRES DU PANEL DE PARTIES PRENANTES DE LAFARGE

- **ÉRIC BRASSART** (COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN)
- **MARION HELLMAN** (BUILDING AND WOOD WORKERS INTERNATIONAL)
- **JEAN-PAUL JEANRENAUD** (WWF)
- **SHEILA KHAMA** (AFRICAN CENTER FOR ECONOMIC TRANSFORMATION)
- **PHILIPPE LÉVÉQUE** (CARE FRANCE)
- **KARINA LITVACK** (F&C ASSET MANAGEMENT)
- **ALASTAIR MCINTOSH** (CENTRE D'ÉCOLOGIE HUMAINE)
- **FRANK ROSE** (INDÉPENDANT)
- **LIVIA TIRONE** (ARCHITECTE)
- **CORNIS VAN DER LUGT** (PNUE)

Commentaire du Panel de parties prenantes

Pour la neuvième année consécutive, les membres du Panel de parties prenantes de Lafarge portent un « regard critique amical » sur la politique du Groupe. Par le biais de discussions approfondies avec Bruno Lafont et son équipe dirigeante, nous cherchons à aider le Groupe à anticiper et à éviter les problèmes, à développer les meilleures pratiques et à améliorer les normes du secteur des matériaux de construction dans son ensemble. Nous apprécions particulièrement la volonté de Lafarge d'étudier avec nous les questions difficiles et la confiance mutuelle qui permet aux membres du Panel et à l'équipe dirigeante de discuter librement pour initier des changements positifs.

Définir une feuille de route

Le rapport 2010 respecte un format plus concis, conformément aux attentes des lecteurs. Quoique bienvenue, cette réduction se fait au détriment de textes explicatifs : les données empiriques sont bien souvent publiées hors contexte, ce qui rend difficile la compréhension de l'objectif stratégique. De fait, ce rapport minimise les efforts fournis par Lafarge sur les questions difficiles et la stratégie définie par le Groupe pour encadrer le reporting de la performance. Nous demandons par conséquent que le rapport de l'année prochaine instaure un meilleur équilibre entre les données, les explications et la vision stratégique. Dans ses Ambitions Développement durable 2020, Lafarge devra non seulement définir de nouveaux objectifs, mais aussi développer une vision et une feuille de route à long terme, à la fois pour le Groupe et pour le secteur des matériaux de construction. Après avoir franchi un cap novateur il y a dix ans, Lafarge a vu son avance sur ses homologues se réduire et doit aujourd'hui réaffirmer son leadership. Le Groupe doit dépasser le cadre d'une stratégie centrée sur les matériaux de construction durable pour adopter une stratégie qui englobe les systèmes et les solutions de construction et prenne en compte les cycles de vie produit et énergie pour une véritable éco-conception. Le Groupe doit certes continuer à réduire de manière ambitieuse ses émissions de CO₂, SO_x et de NO_x, mais le défi le plus important consiste à lutter non seulement contre les émissions (15-20 %) générées par la fabrication des matériaux et la construction, mais aussi contre les émissions (80-85 %) liées à l'utilisation des bâtiments. L'immobilisme politique ralentit la transition vers une économie à faible impact carbone, Lafarge doit en conséquence utiliser son influence pour inciter les politiques et ses pairs à initier un changement systémique au sein du secteur et de la chaîne de valeurs. Ce volet est particulièrement urgent dans un monde marqué par une urbanisation rapide et une augmentation des pressions physiques et sociales, dont la pauvreté, le réchauffement climatique, la dégradation des écosystèmes, la pénurie d'eau et la croissance démographique. Lafarge doit proposer des produits innovants qui permettent de renforcer la pérennité des bâtiments et des communautés, et fournir des systèmes de construction abordables et efficaces sur le plan éner-

gétique qui soutiennent une urbanisation durable tout en résistant à des conditions climatiques plus extrêmes. Nous commençons à percevoir les preuves de l'engagement de Lafarge en faveur de l'innovation, particulièrement dans le cadre de la réduction des émissions de CO₂ grâce à des ciments à teneur en carbone plus faible. Nous attendons désormais que les Ambitions Développement durable 2020 intègrent le développement de technologies réellement novatrices et marquent un engagement plus profond en faveur de projets de construction durable.

Nous accueillons favorablement l'attention portée par Lafarge aux ressources en eau, ainsi que la décision du Groupe de cartographier et gérer son empreinte hydrique. La rareté et la concurrence accrue signifient une augmentation des risques pour l'activité dans les décennies à venir, car l'eau est déjà une ressource rare et vitale dans de nombreux pays où Lafarge opère. Ce volet est appelé à constituer un aspect de plus en plus crucial de l'investissement auprès des communautés et de la planification des écosystèmes.

Mettre en œuvre les normes






Nous félicitons Lafarge pour les références faites au rapport Ruggie sur les droits de l'Homme et pour l'importance accordée à cette question par son Conseil d'administration. Cette démarche doit déboucher sur la création d'un ensemble de normes en matière de droits de l'Homme et des syndicats, afin de traduire dès à présent l'adhésion du Groupe aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans l'activité quotidienne de ses sites. L'urgence dans ce domaine est grande dans les régions instables que sont le Moyen-Orient et le Maghreb, où Lafarge est particulièrement exposé. Nous accueillons favorablement la reconnaissance par Lafarge de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Réconcilier les notions ancestrales d'attachement à la terre et de droit d'occupation avec les systèmes juridiques conventionnels constitue un réel défi, en particulier si Lafarge cherche à appliquer le principe de « consentement libre, préalable et éclairé », comme l'y incitent les membres de ce Panel. À cet égard, nous apprécions la franchise avec laquelle ont été abordées les difficultés rencontrées en Inde et nous attendons des pratiques novatrices.

Enfin, Lafarge a porté en 2010 le nombre d'employés externalisés de 28 % à 30 % de ses effectifs. Considérant qu'une attention accrue doit être prêté aux risques liés aux activités de ses partenaires, comme lors de la tragédie survenue en 2010 dans le golfe du Mexique, nous avons pressé Lafarge d'améliorer ses contrôles préalables et ses pratiques de surveillance des sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires. Nous attendons une énonciation claire de l'échelle, de la nature, des objectifs et de la performance des activités externalisées, ainsi que des méthodes adoptées par Lafarge pour sélectionner ses partenaires et garantir que les normes du Groupe sont effectivement appliquées dans les sites en joint-venture. ■

reporting

- 13 Comprendre notre activité
- 17 Développement des collaborateurs et dialogue social
- 20 Santé et sécurité
- 22 Communautés
- 24 Construction durable
- 26 Changement climatique
- 29 Écologie industrielle et recyclage
- 30 Gestion de nos émissions
- 32 Biodiversité sur nos sites
- 34 Empreinte hydrique

Légende des symboles :

-  Vérifié par Ernst & Young (données 2010)
-  GRI
-  Ambitions Développement durable 2012
-  CSI
-  Benchmark

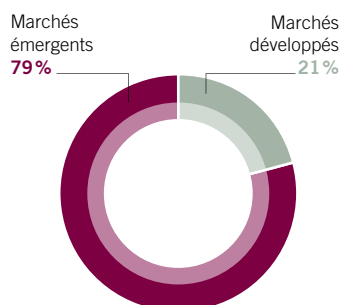
Méthodologie

- 36 Méthodologie de reporting
- 37 Indicateurs communs
- 38 Comparaison des performances
- 39 Loi NRE
- 40 Vérification de Ernst & Young

Comprendre notre activité

Nous produisons les matériaux nécessaires à la construction de logements, de bâtiments et d'infrastructures. La demande pour nos produits progresse à mesure que la population augmente, que les économies se développent et que les pays s'urbanisent. Pour être durables, nous devons répondre à cette demande en générant des retombées sociales positives, en minimisant l'impact sur les ressources naturelles et en soutenant une construction plus durable.

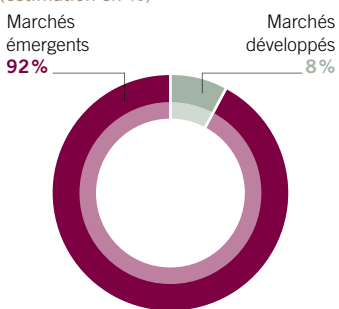
Consommation de ciment en 2005



Consommation totale (en millions de tonnes)
 ■ Marchés développés : 455,1
 ■ Marchés émergents : 1 761,5

Consommation de ciment en 2025

(estimation en %)



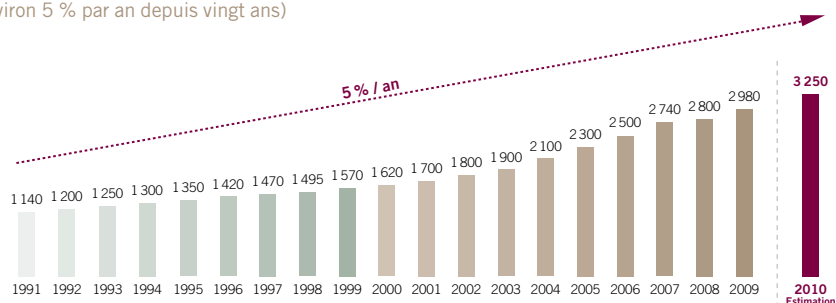
Consommation totale estimée (en millions de tonnes)
 ■ Marchés développés : 400
 ■ Marchés émergents : 4 500

Source : estimations de Cembureau et J.P. Morgan. Au cours des deux prochaines décennies, la répartition de la consommation de ciment devrait continuer à évoluer en faveur des marchés émergents.

Comprendre le marché du ciment

Taux moyen de croissance annuelle de la demande en ciment

(environ 5 % par an depuis vingt ans)



Source : Cembureau, estimations Lafarge.

La consommation mondiale de ciment a augmenté de manière significative, avec une croissance moyenne de plus de 5 % par an. Les perspectives à moyen et long terme restent favorables, notamment sur les marchés émergents, où la croissance démographique, l'urbanisation et les besoins en logements et en infrastructures sont élevés.

Notre secteur

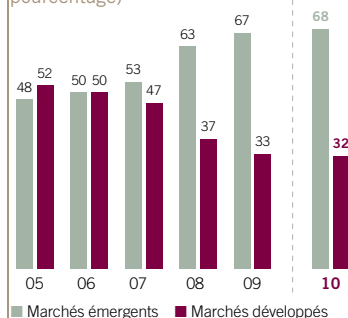
Pour mieux comprendre :

- les processus à l'œuvre dans nos opérations,
- le fonctionnement d'une cimenterie,
- le cycle de vie d'une carrière, consulter notre site <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ©.

La section 3.3 Description des activités de notre Document de référence 2010 détaille nos activités. Elle est disponible à l'adresse <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ©. Elle intègre des informations sur la répartition des coûts liés à nos produits. ■

Croissance du chiffre d'affaires du ciment sur les marchés émergents

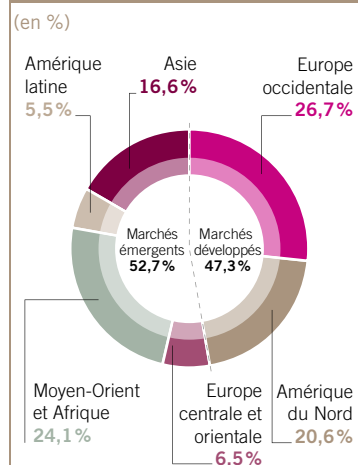
(Chiffre d'affaires ciment en valeur – répartition du chiffre d'affaires, en pourcentage)



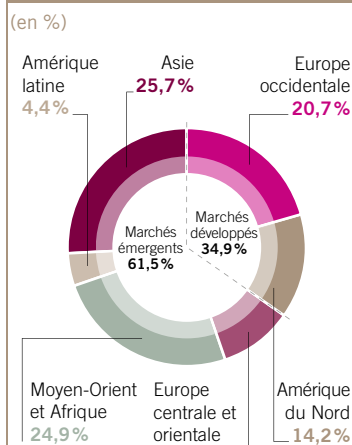
La répartition du chiffre d'affaires de notre branche Ciment continue de refléter la tendance mondiale et notre stratégie. Plus de deux tiers des ventes de ciment en 2010 concernent les marchés émergents.

Comprendre l'impact régional de nos activités

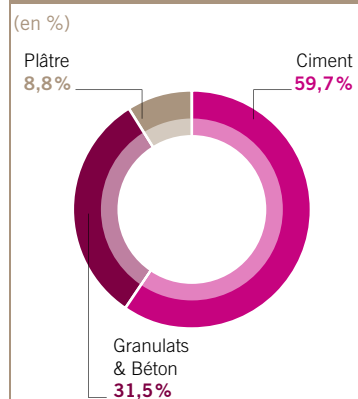
Chiffre d'affaires Groupe par région



Répartition des effectifs par région

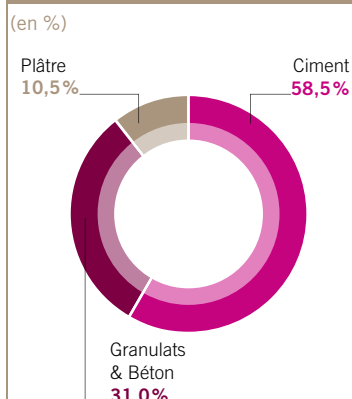


Chiffre d'affaires Groupe par métier



La part des marchés développés a diminué passant de 66,2 % du chiffre d'affaires en 2005 à 47,3 % en 2010. Cette diminution reflète à la fois les acquisitions, notamment celle d'Orascom Cement, et la croissance organique du Groupe. Sur la même période, le pourcentage du chiffre d'affaires représenté par le ciment a augmenté de 52,3 % à 59,7 % : le développement du ciment est plus rapide sur les marchés émergents.

Répartition des effectifs par métier



À la fin de l'année 2005, 51 % de nos employés étaient implantés en Europe occidentale et en Amérique du Nord. En 2010, ce pourcentage a chuté à 35 %. À la fin de l'année 2005, la branche Ciment concentrait un peu plus de la moitié des effectifs. À la fin de l'année 2010, elle regroupait 58,5 % des effectifs.

Bénéficiaires de nos activités

(Valeur ajoutée)

	Millions €	%
Chiffre d'affaires	16 169	
Coût des biens vendus	10 045	
Valeur ajoutée ⁽¹⁾	6 124	100
Salaires	2 664	43,5
Versements aux prêteurs pour rémunérer les emprunts	919	15,0
Part conservée pour la croissance	1 267	20,7
Investissements en faveur des communautés locales	11	0,2
Liquidités nettes	1 263	20,6
Taxes payées aux États ⁽²⁾	414	32,8
Versements aux investisseurs pour apport de capital ⁽²⁾	849	67,2

(1) Chiffre ajusté pour tenir compte des investissements dans les communautés.

(2) Pourcentage des liquidités nettes. Nos collaborateurs sont les principaux bénéficiaires de la création de valeur ajoutée de Lafarge.

Actionnaires par type et par pays

(en %)

Par type	2010
Institutionnels (France)	16,7
Institutionnels (hors France)	72,1
Individuels	11,1
Auto-détention	0,1
Par pays	2010
France	27,7
États-Unis	15,1
Belgique	22,3
Luxembourg	14,4
Royaume-Uni	4,0
Reste du monde	16,5

Au 31 décembre 2010, le Groupe Bruxelles Lambert détenait 21,1 % de notre capital, NNS Holding SARL, 13,9 % et Dodge & Cox 4,7 %. Parmi les six autres actionnaires institutionnels qui détenaient entre 1 % et 4 % de notre capital, trois détenaient entre 1 % et 2 %, deux entre 2 % et 3 % et un entre 3 % et 4 %.



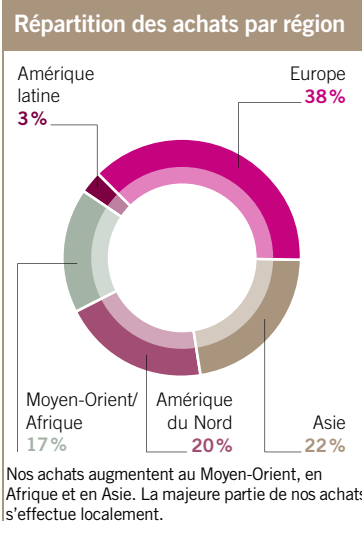
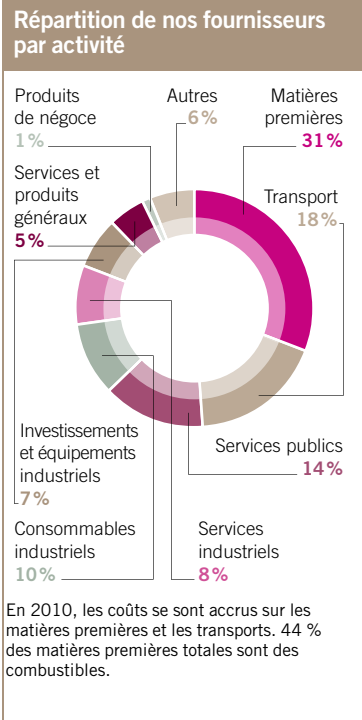
PANEL
CORNELIS VAN DER LUGT
 PNUE

Au cœur de la relance de l'économie, le secteur du ciment fait face à de vastes défis en matière de systèmes et d'efficacité énergétique dans un monde en pleine urbanisation.

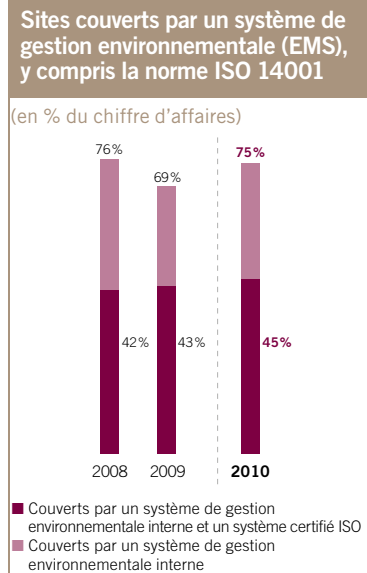
À l'heure où les industriels cherchent à gagner en efficacité grâce à une meilleure récupération de chaleur, à la substitution des combustibles et aux ciments mélangés, on peut espérer que la production de pays comme les États-Unis, la Chine et l'Inde saura s'inspirer des niveaux d'efficacité atteints au Japon. En outre, les analystes continuent de guetter les signes d'une plus grande attention – par delà l'intérêt porté au produit – prêtée aux systèmes de construction, aux bâtiments et aux infrastructures. Le ciment et le béton vont nous accompagner pendant des siècles : la véritable évolution attendue réside probablement dans une utilisation améliorée de ces matériaux, en combinaison avec d'autres, dans des concepts et systèmes alternatifs qui permettent un usage efficace des bâtiments.

Il faut alors garder à l'esprit que plus grand ne signifie pas nécessairement meilleur. Ceci s'applique dès en amont avec l'extraction des ressources, où nous attendons du secteur qu'il améliore sa capacité à gérer de manière responsable les services rendus par les écosystèmes. Dans cette transformation, j'attends du Groupe qu'il joue un rôle majeur.

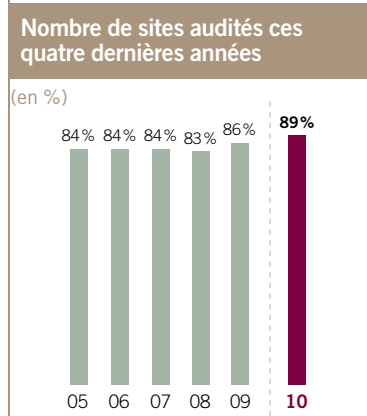
Comprendre les impacts de notre chaîne d'approvisionnement



Gestion environnementale



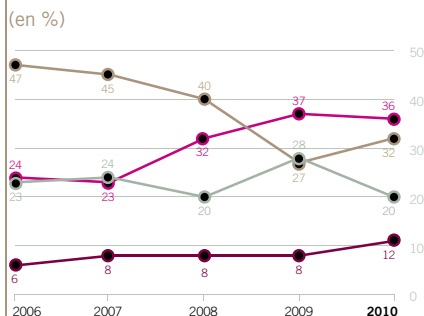
75 % du chiffre d'affaires est couvert par un système de gestion environnementale interne. 45 % fait appel à un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 (64 % de nos cimenteries). Notre objectif est que 100 % de nos sites bénéficient d'un système de gestion environnementale.



À l'exception de deux sites, toutes nos cimenteries ont été auditées. Cet indicateur continue de s'améliorer et notre objectif est d'atteindre 100 %. La répartition par branche est : Ciment 94 %, Granulats & Béton 88 % et Plâtre 100 %.

Contrôle des risques de corruption et des atteintes aux droits de l'Homme

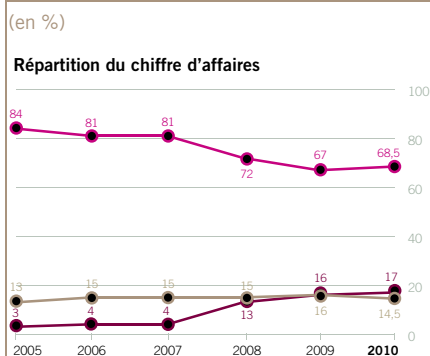
Répartition du chiffre d'affaires entre les pays selon le risque de corruption défini par Transparency International



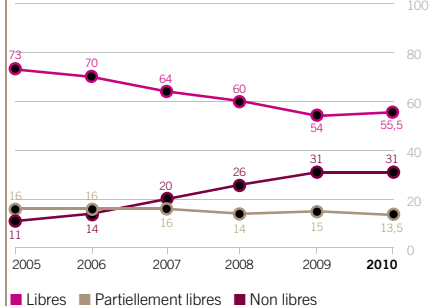
■ Zone à risque modéré (7,5-10) ■ Zone à risque moyen (5,0-7,4) ■ Zone à risque élevé (2,5-4,9) ■ Zone à très haut risque (< 2,5)

Une part toujours plus grande de notre activité s'effectue dans des pays présentant un risque de corruption élevé.

Répartition des activités entre les pays selon les degrés d'atteinte aux droits de l'Homme*



Répartition des effectifs



Suite au changement de structure et à la croissance du Groupe, une part toujours plus grande de notre activité s'exerce dans des pays où le degré d'atteinte aux droits de l'Homme est élevé.

*Selon l'indice Freedom in the World 2010 de Freedom House, qui évalue les pays en fonction de leurs droits civiques et politiques.

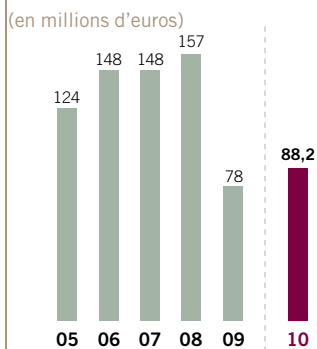
Comprendre nos dépenses environnementales

Amélioration de la place du développement durable dans la R&D

(en %)	2008	2009	2010
Réduction des émissions de CO ₂	18 %	16 %	22 %
Efficacité énergétique	13 %	15 %	17 %
Ressources naturelles	10 %	8 %	8 %
Santé et sécurité	6 %	5 %	7 %
Confort et qualité de vie	6 %	5 %	4 %
Autres	47 %	51 %	42 %
Dépenses R&D (en millions d'euros)	160	152	153

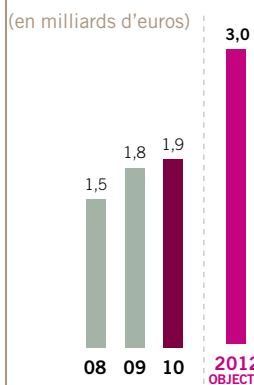
Ces trois dernières années, plus de la moitié de la R&D a été consacrée au développement durable (voir page 24).

Investissements dans l'environnement et la sécurité



Après une forte réduction des dépenses en 2009 en raison de la récession économique, celles-ci ont augmenté de 13 % en 2010, mais souffrent toujours de la situation économique globale. Par rapport à 2008, les dépenses dans ce domaine n'ont baissé que de 44 % contre une réduction des dépenses globales de 52 %. Les 88,2 millions d'euros investis se répartissent comme suit : Ciment 77,3 millions d'euros, Granulats & Béton 4,5 millions d'euros et Plâtre 6,4 millions d'euros.

Nouveaux produits pour les consommateurs



Bien que toutes nos ventes aient été affectées par la récession, la vente de nouveaux produits affiche une meilleure résistance sur les marchés développés, qui constituent leur principal débouché.

Développement des collaborateurs et dialogue social

Le développement des collaborateurs et le dialogue social sont des aspects clés de notre stratégie, dont la vocation est de soutenir l'adaptation de nos activités. Cette stratégie vise à nous doter de talents nécessaires en valorisant les compétences, la diversité et le dialogue social, afin d'atteindre nos objectifs de performance. La diversité des situations auxquelles nous sommes confrontés engendre des défis tout aussi variés.

Emploi

Le contexte économique difficile de certains pays où le Groupe opère a entraîné une réduction globale des effectifs de 3 %. La politique d'emploi du Groupe, particulièrement sollicitée lors des restructurations, se concentre sur les mesures en faveur des personnes directement touchées. Des informations complémentaires sur nos pratiques en matière d'emploi sont disponibles sur notre site Web <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>.

Investir dans la formation

Malgré la crise, le Groupe a poursuivi ses efforts de formation. Le nombre moyen d'heures de formation par employé a augmenté légèrement. L'utilisation de l'e-formation a triplé depuis 2009 et 8 500 collaborateurs en bénéficient régulièrement. La nomination d'un Directeur « Formation et Développement » reflète en outre l'engagement du Groupe en faveur du développement de ses collaborateurs.

Bien-être au travail

Six enquêtes complémentaires sur le bien-être des collaborateurs ont été prévues ou menées en Europe. Elles visent à maintenir le dialogue avec nos employés et à apporter des améliorations adaptées aux situations locales. En règle générale, les retours sont très positifs et ne font apparaître que très peu de remarques relatives au stress.

Diversité

Nous pensons que la diversité est moteur de compétitivité et d'innovation. Par diversité, Lafarge entend diversité des genres et des origines géographiques, intégration des personnes handicapées et égalité des opportunités sans discrimination aucune. Parce que nous n'avancions pas assez vite, notamment concernant le nombre de femmes occupant des positions de management au sein de l'entreprise, un responsable a été nommé à l'échelle du Groupe pour favoriser spécifiquement la diversité et mettre en valeur les talents propres à chacun.

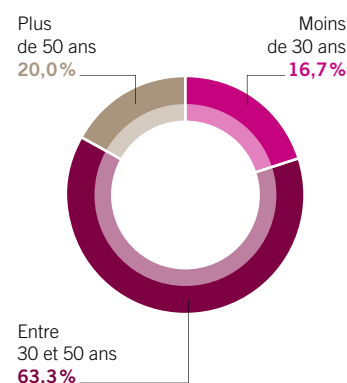
Dialogue avec les syndicats

Grâce à l'amélioration de la collecte de données, nous savons désormais que la majorité des grèves enregistrées par nos unités opérationnelles sont liées à des conflits sociaux déclenchés à l'échelon national. Le dialogue social est essentiel à tous les niveaux. En 2010, ce dialogue à l'échelle internationale s'est avéré essentiel pour parvenir à une compréhension mutuelle en matière de liberté d'association aux États-Unis. Nous avons également maintenu de bonnes relations avec le Comité d'entreprise européen.

Améliorer les pratiques d'externalisation

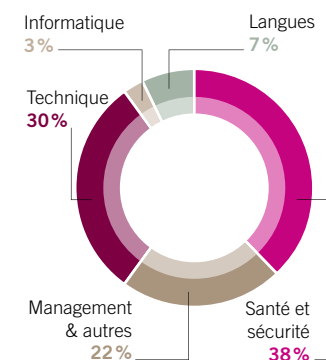
Au cours de l'année, nous avons lancé un audit de nos activités de sous-traitance et mené des enquêtes pour comprendre comment les droits fondamentaux du travail se concrétisent sur le terrain. Cette étape est essentielle pour améliorer nos pratiques d'externalisation. Elle nous aide par exemple à améliorer la sécurité de nos sous-traitants et à garantir que les contrats d'externalisation préservent leurs droits fondamentaux. Elle nous aide enfin à partager les bonnes pratiques. ■

La structure par âge de nos effectifs



La structure par âge de nos effectifs reste stable dans l'ensemble.

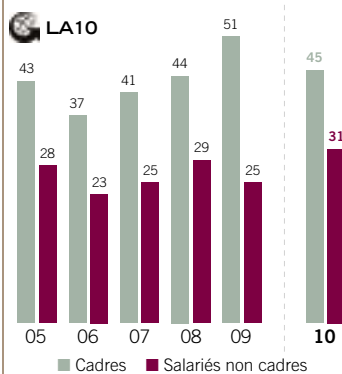
Investissements en matière de formation



De nouveau, l'accent a porté sur la santé et la sécurité, priorité numéro un du Groupe. Par ailleurs, 33 % des unités opérationnelles ont mis en place une formation à la gestion des compétences et des programmes de formation continue pour les salariés non cadres.

Investir dans la formation des collaborateurs

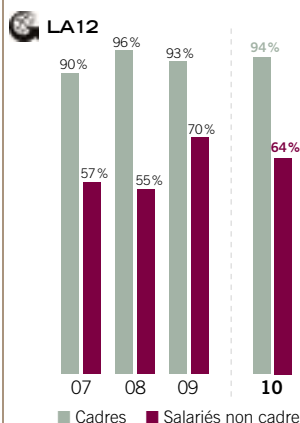
(moyenne du nombre d'heures de formation)



Nos efforts pour dynamiser la formation des salariés non cadres portent leurs fruits. La moyenne d'heures de formation de cette catégorie d'employés a augmenté de plus de 20 % depuis 2009.

Évaluation de la performance des collaborateurs

(évaluation de la performance des employés)



Cette année, nos efforts ont porté sur la gestion des talents et une utilisation accrue des plans de développement individuels, dans le souci de refléter l'une des priorités du Groupe : le développement des employés.

exemple

ÉQUATEUR - UNE ATTITUDE POSITIVE VIS-À-VIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Lafarge Cementos SA (Équateur) a déployé un programme interne destiné à sensibiliser son personnel au recrutement et à l'intégration des personnes handicapées. Cette initiative a permis d'augmenter le nombre d'employés handicapés de 2 à 13. Soit un chiffre plus élevé que le minimum requis par la législation locale, et qui illustre comment une entreprise peut répondre aux besoins d'un groupe souvent vulnérable et marginalisé au sein de la société.



PANEL
MARION HELLMANN
BUILDING AND WOOD WORKERS INTERNATIONAL

Les syndicats accueillent favorablement les efforts déployés par Lafarge pour améliorer ses pratiques d'externalisation, car les entreprises font souvent appel aux sous-traitants et aux agences de travail temporaire pour contourner leurs obligations juridiques en tant qu'employeur.

La proportion de collaborateurs externalisés a atteint 30 % ! Lafarge devra expliquer les raisons de la baisse de l'emploi direct et de l'augmentation de la sous-traitance et décrire comment le Groupe garantit que les conditions de travail des sous-traitants sont conformes à ses propres normes. Lafarge devra également indiquer la répartition par genre de ses employés externalisés, car la sous-traitance pourrait également poser un problème d'égalité hommes-femmes, les femmes en étant les principales victimes.

Nous apprécions par ailleurs la contribution de Lafarge à diverses actions de Business Human Rights. Lafarge investit de plus en plus dans des pays peu respectueux des droits de l'Homme et des syndicats, et il serait donc bon d'expliquer ce que le Groupe entreprend pour promouvoir ces droits au niveau des sites et du Groupe. Le rapport Ruggie ne doit pas uniquement inspirer Lafarge au niveau décisionnel. Les syndicats attendent un engagement clair en faveur des droits de l'Homme et de la gestion de la chaîne logistique dans toutes les unités du Groupe, dans tous les pays.

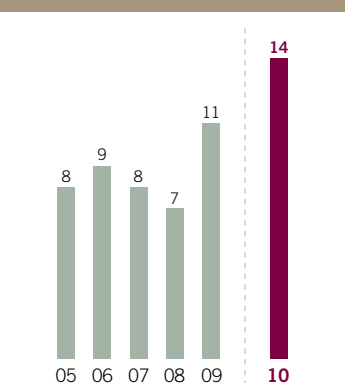
L'augmentation du nombre de femmes aux postes de responsabilité continue de représenter un défi

(%) SA 12

	2008	2009	2010	Objectif 2012
Cadres dirigeants et supérieurs (Lafarge Hay 18+) EY	12,0	12,7	13,5	20
Conseil d'administration	5,5	5,5	17	
Cadres dirigeants (Lafarge Hay 23+)	7,5	8,4	9,9	
Cadres supérieurs (Lafarge Hay 18-22)	12,9	13,2	13,9	
Cadres (toutes catégories)	19,2	19	19	
Employés	16,3	16	16	

Les cadres dirigeants et supérieurs sont classés dans les tranches 18 et plus de la classification Hay.

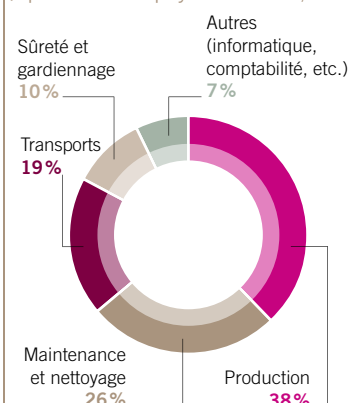
Nombre d'unités opérationnelles ayant connu un mouvement de grève



Nous avons amélioré la collecte de données sur les conflits sociaux : nous savons désormais que la majorité des grèves enregistrées par nos unités opérationnelles sont liées à des conflits sociaux déclenchés à l'échelon national, comme la réforme des retraites en France.

Activités externalisées

(répartition des employés externalisés, en %)



En 2010, Lafarge a employé 33 169 sous-traitants, soit environ 30 % des effectifs (2009 : 28 %). Dans les domaines liés à la production, la plupart des postes externalisés sont affectés à l'emballage, à l'ingénierie et à l'expédition. Nous veillons à ce que leurs conditions de travail soient conformes à nos propres standards.

Créations et pertes d'emplois

(nombre) LA2

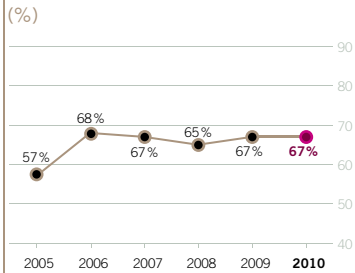
	2008	2009	2010
Recrutements	8481	4058	5991
Démissions	4148	2813	3752
Départs en retraite	958	947	1,057
Licenciements	5009	5625	3986
Décès	143	119	142
Solde	-1777	-5446	-2946

Lafarge enregistre une réduction de 3 % de ses effectifs dans le monde. Nous nous sommes efforcés de limiter ou repousser au maximum les réductions d'effectifs et d'accompagner chaque employé concerné dans le cadre de notre Politique emploi. Pour consulter des exemples de mise en œuvre au niveau local, veuillez consulter <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>.

3%

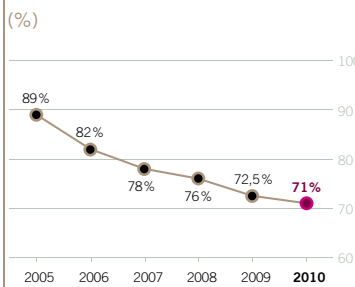
DE REDUCTION DES EFFECTIFS DU GROUPE ENTRE 2009 ET 2010, UN CHIFFRE COHERENT AVEC LA REDUCTION DE 3 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTE POUR LE PERIMETRE ET L'INFLATION

Représentation par des délégués du personnel ou des syndicats



Ce chiffre reste stable.

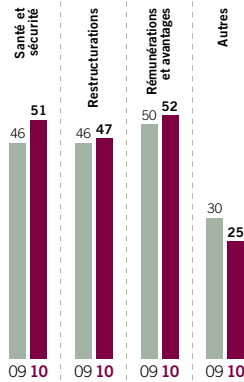
Unités opérationnelles couvertes par des accords collectifs



Dans 71 % de nos unités, les employés sont couverts par des accords collectifs dans différents domaines. Ce chiffre reste stable, mais est sujet à évolution en raison des changements de périmètre enregistrés : nous devons accorder du temps aux nouvelles unités opérationnelles pour qu'elles s'alignent sur les pratiques du Groupe en matière d'accords collectifs.

Employés couverts par des accords collectifs

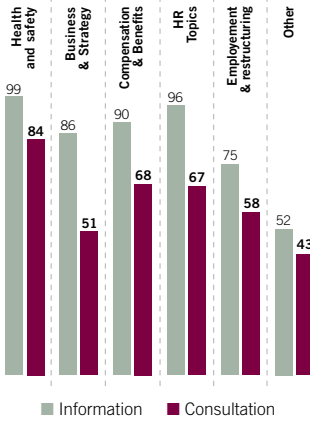
(pourcentage d'employés couverts par des accords collectifs dans des domaines spécifiques) LA4



Ce chiffre augmente constamment d'année en année. La santé et la sécurité restent une priorité. Autres thèmes : retraite, heures de travail, relations professionnelles, formation, etc.

Information et consultation

(nombre et type)



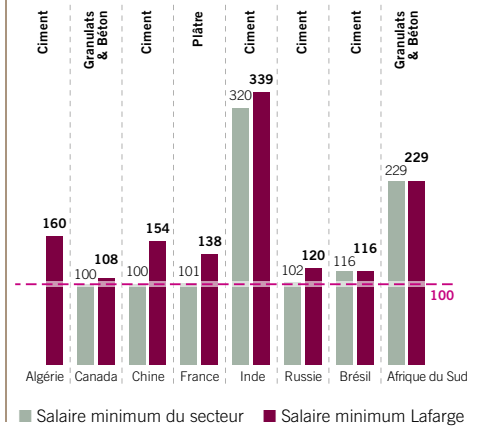
Au sein du Groupe, la consultation sur les principales questions s'est accrue. Le dialogue social est conduit localement partout dans le monde.

38%

DES FORMATIONS DU GROUPE EN 2010 CONCERNAIENT LA SANTE ET LA SECURITE

Comparatif des salaires

(salaire minimum Lafarge comparé au salaire minimum du secteur : indice = salaire minimum légal = 100)



exemple

DIVERSITÉ AUX ÉTATS-UNIS

En 2010, une vingtaine d'ateliers a été organisée à l'échelle régionale puis au niveau des unités opérationnelles afin de stimuler un changement culturel à long terme des attitudes en matière de diversité. Considérer la diversification des effectifs comme un atout en matière de performance facilite la mise en œuvre de plans d'action et l'évolution des mentalités.

Mesures destinées à limiter l'impact sur l'emploi

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
% d'unités opérationnelles ayant réduit leurs effectifs de façon significative (plus de 5 % des salariés)	9 %	10 %	15 %	18 %	27 %	27 %
% d'unités disposant d'une cellule emploi destinée aux salariés	-	-	79 %	50 %	69 %	57 %
% d'unités disposant d'une cellule pour le développement économique destinée aux communautés locales	-	-	69 %	31 %	17 %	30 %
Nombre de salariés Lafarge reclassés à l'extérieur du Groupe (dans une autre entreprise ou ayant créé leur propre entreprise)	91	111	873	572	679	1393
Nombre de postes externes créés par le biais d'un programme de développement économique local	-	-	468	521	1041	1637

En 2010, 27 % des unités opérationnelles ont procédé à des réductions d'effectifs touchant plus de 5 % des salariés. Ce chiffre inclut les unités qui ont décidé de sous-traiter une activité et de transférer leurs collaborateurs vers une nouvelle entité, leur permettant ainsi de conserver un emploi. Le nombre de postes créés par le biais de programmes de développement économique local a progressé de manière significative entre 2009 et 2010. En France, par exemple, deux partenariats ont été conclus afin de sélectionner et de faciliter la création d'entreprises, générant ainsi des créations d'emplois.

Santé et sécurité

En route vers l'excellence

La Santé et la Sécurité sont la priorité opérationnelle numéro 1 du Groupe. Dans ce domaine, Lafarge affiche un objectif très clair : atteindre zéro accident et se classer parmi les entreprises les plus sûres au monde. Pour y parvenir, notre objectif est d'atteindre sur le long terme un faible taux de fréquence des accidents sur toutes nos unités. Nous attendons que nos sous-traitants respectent les mêmes standards que nos collaborateurs. Lafarge souhaite être reconnu par les ONG et les professionnels comme un leader mondial dans ce domaine.

Pour prouver cet engagement et renforcer cette priorité, un cadre sénior, ancien président de région du Groupe, placé directement sous la responsabilité du PDG et rattaché à l'équipe dirigeante, occupe la fonction de responsable Santé et Sécurité. Par ailleurs, près d'un tiers de la part variable de la rémunération des dirigeants, est liée aux objectifs en matière de Santé et Sécurité.

Comme le montre le diagramme, Lafarge a fortement diminué son taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : plus de la moitié de ses unités n'ont enregistré aucun accident depuis un an. En 2010, Lafarge a atteint son objectif de réduction des accidents parmi ses collaborateurs et déplore moins d'accidents mortels sur ses sites. Le reporting des accidents du travail avec arrêt intègre désormais Orascom au Moyen-Orient et en Afrique et Larsen & Turbo en Inde, acquis en 2008. Leurs résultats indiquent aussi une forte baisse. L'évaluation similaire menée chez les sous-traitants confirme également une diminution. Ces réductions illustrent les avancées au sein du Groupe en matière de Santé et de Sécurité.

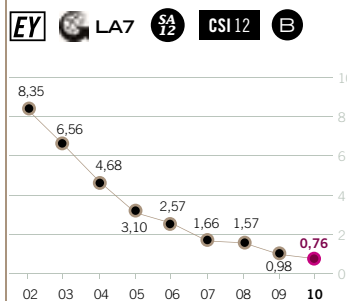
Pour ancrer ces changements sur le long terme, un Système de management Santé et Sécurité a été mis en place en 2010. Ce système de gestion constitue une approche exhaustive et systématique des questions de Santé et de Sécurité. Il fédère toutes les initiatives et les activités dans ce domaine, y compris notre feuille de route existante. Ce système identifie les progrès à réaliser et en garantit le suivi. Nous pensons qu'une telle mise en œuvre permettra au Groupe d'occuper une position de leader au niveau international.

Au début de l'année 2010, nous avons publié une norme en matière d'isolation énergétique, l'un de nos risques majeurs. Cette norme a un impact sur les processus de fabrication et les comportements des équipes. Pour garantir sa mise en œuvre efficace partout dans le monde, nous avons mandaté huit experts à plein temps ; leur mission devrait s'achever à la fin 2011.

En matière de sécurité, Lafarge affiche un objectif très clair : atteindre zéro accident et se classer parmi les entreprises les plus sûres au monde. Nous avons réduit le nombre d'accidents sur nos sites, mais des accidents mortels sont encore à déplorer. Ce constat est profondément regrettable, mais nous pensons que les mesures déployées vont nous permettre de réaliser des progrès significatifs en direction de notre objectif zéro accident.

Réduction du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

(nombre d'accidents, y compris mortels, entraînant un arrêt de travail par million d'heures travaillées)



Un accident du travail avec arrêt est un accident occasionnant un arrêt d'un ou plusieurs jours ouvrés (ou postes planifiés), comptabilisés à partir du jour suivant l'accident et jusqu'au jour précédant le retour au travail du collaborateur. Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt s'élève en 2010 à 0,81 (Ciment), 0,69 (Granulats & Béton) et 0,74 (Plâtre). En 2010, nous avons élargi notre périmètre de données en matière d'accidents. À périmètre constant par rapport à 2009, le taux du Groupe pour 2010 s'élève globalement à 0,72, soit 0,80 (Ciment), 0,62 (Granulats & Béton) et 0,74 (Plâtre). **Par rapport à ses homologues, Lafarge se classait 2^e sur 7.** En Égypte, au Pakistan et en Chine, tous les employés hors Lafarge sont intégrés au reporting relatif aux sous-traitants.

exemple

LE SITE DE KAIYUAN

En Chine, le site de Kaiyuan et ses six stations de broyage souffrent historiquement d'une très mauvaise gestion de la sécurité et présentent de nombreux risques dans ce domaine. Après avoir rejoint le Groupe, en l'espace d'une année, le site a mis en place la feuille de route Sécurité du Groupe et réalisé d'importants investissements en matière de formation à la culture sécurité et d'équipements. À la fin 2010, elle avait déployé 98,4 % des actions correctives fondamentales et 90 % des actions correctives identifiées. Le programme d'amélioration se poursuit et les employés sont aujourd'hui mieux à même de gérer leur santé et leur sécurité.

Taux de mortalité des collaborateurs dans le Groupe

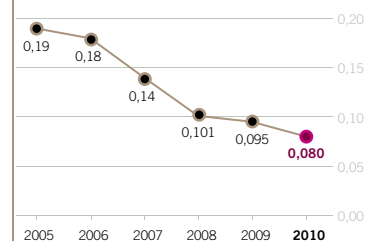
(nombre d'accidents mortels pour 10 000 collaborateurs)



Tous les décès sont comptabilisés dès l'acquisition d'une nouvelle société. Ce taux est de 0,39 dans le périmètre en vigueur jusqu'en 2009, et de 1,18 dans le nouveau périmètre élargi adopté en 2010.

Accidents du travail avec arrêt en six ans

(taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail par millier d'heures travaillées)



Bien que nos standards et nos recommandations en matière de santé et de sécurité soient applicables dès qu'une acquisition intègre le Groupe, nous lui accordons un délai de deux ans pour qu'elle parvienne à les mettre pleinement en œuvre. Pendant ces deux ans, les accidents du travail avec arrêt des salariés et des sous-traitants ne sont pas comptabilisés. En 2010, le taux de gravité des accidents s'élevait à 0,080 pour la branche Ciment, 0,086 pour la branche Granulats & Béton et 0,088 pour la branche Plâtre.

Construire une culture de Santé et de Sécurité

Nous poursuivons nos efforts de développement d'une culture de Santé et de Sécurité au sein du Groupe : augmentation des visites « Visible Felt Leadership » effectuées par les managers, formations visant à responsabiliser les employés sur les questions de Santé et de Sécurité et initiatives locales. Ces dernières sont essentielles pour mettre en œuvre une culture durable qui ne soit pas seulement initiée par le Groupe.

Lafarge poursuit sa communication pour faire du mois de juin, le Mois de la Santé et de la Sécurité. Cette période sert à organiser des événements pour générer des initiatives et célébrer les résultats dans chaque unité opérationnelle et sur chaque site. La généralisation de la bonne pratique « Rangement et propreté systématiques » devrait permettre de diminuer sensiblement les risques et améliorer l'état d'esprit propice à la sécurité.

Néanmoins, le nombre d'accidents mortels reste un grave sujet de préoccupation, car le Groupe a encore enregistré des décès en 2010. Au cours de l'année, 21 décès, soit deux tiers du nombre total d'accidents mortels (employés et sous-traitants) étaient liés au transport routier. Certains des pays dans lesquels nous opérons affichent un taux élevé d'accidents de la route, car la formation des conducteurs laisse à désirer. Lafarge s'engage à lutter en faveur d'une plus grande sécurité routière dans tous les pays où le Groupe opère. En 2010, nous nous sommes particulièrement concentrés sur cet aspect. Lafarge a publié trois recommandations à l'échelle du Groupe, calquées sur les pratiques du secteur pétrolier. Des initiatives locales sont également déployées dans de nombreuses unités opérationnelles. Le respect de ces recommandations devrait permettre d'éviter les accidents mortels. Une amélioration qui s'inscrit dans la durée.

Enfin, trois employés de Lafarge ou de ses sous-traitants sont décédés sur les sites de ses clients. Pour améliorer la Santé et la Sécurité de nos employés et de nos sous-traitants sur ces sites, nous avons identifié des progrès possibles, que nous avons proposés à nos clients. De manière générale, des efforts continus sont déployés auprès de nos partenaires pour partager notre culture de Santé et de Sécurité et échanger expériences et connaissances.

Nous poursuivons le déploiement de la nouvelle politique de sécurité du Groupe. Un réseau de correspondants dotés de responsabilités spécifiques, des règles de sécurité applicables aux déplacements et un programme d'évaluation des risques sont en place. Nous avons analysé l'exposition potentielle de nos collaborateurs sur toutes nos cimenteries. Par le biais de notre norme « Équipement de Protection Individuelle », nous avons engagé les actions appropriées pour réduire les impacts sur la santé. Un programme d'examen médical va en outre nous permettre d'assurer un suivi de nos collaborateurs et de garantir que les actions de réduction des impacts fonctionnent efficacement.

Inscrite dans le cadre de notre stratégie et de notre feuille de route santé, une procédure opérationnelle standard d'évaluation de la santé est également en place. Elle prévoit un examen médical de base pour tous les employés et des examens complémentaires pour ceux exposés à des risques. Sa mise en œuvre pleine et entière est programmée d'ici à 2011 en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et d'ici à 2014 dans les autres régions. ●●●



PANEL

ERIC BRASSART
COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

La politique Santé est actuellement déployée au sein du Groupe, qui a défini une première feuille de route.

Nous attendons maintenant sa mise en œuvre concrète, ainsi que des retours sur les actions qui seront menées. Il sera toutefois difficile de contrôler l'application effective de la feuille de route dans les pays où la sous-traitance représente près de 50 % des collaborateurs.

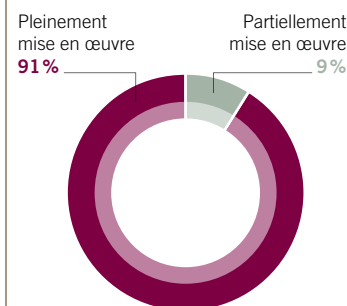
La politique à venir du Groupe en matière d'externalisation aura un impact crucial sur la réussite de sa politique Santé.

0,76

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT EN 2010

Feuille de route en matière de santé publique

(mise en œuvre, en %)



Toutes nos unités opérationnelles en Afrique subsaharienne disposent d'un programme de santé publique en matière de VIH/sida et de malaria. Dix des onze unités ont pleinement mis en œuvre la feuille de route. La dernière doit le faire d'ici à la fin 2011.

●●● L'approche du Groupe en matière de santé publique a évolué pour se concentrer sur les questions qui ont un impact sur nos employés et les communautés locales. La méthodologie de santé publique mise au point en Afrique pour lutter contre le VIH/sida et la malaria a été étendue avec succès à la Russie et à l'Ukraine. Quelques ajustements ont toutefois été nécessaires pour refléter les besoins et la culture de ces pays en matière de santé publique. À l'avenir, nos unités opérationnelles traiteront des problèmes de santé publique qui se posent dans les communautés dans lesquelles elles opèrent. ■

exemple

PLAN D'URGENCE MÉDICALE EN ZAMBIE

Après avoir constaté la nécessité de mieux gérer les interventions en cas d'accident, Lafarge Zambia a développé et mis en place un plan d'urgence médicale sur tous ses sites. Celui-ci définit le rôle et les responsabilités de toutes les personnes impliquées. Il fournit également des recommandations en matière de formation, de communication et d'exercices d'alerte réguliers. Il détaille par ailleurs tous les équipements de santé nécessaires sur nos sites et ceux disponibles au sein des communautés locales. Nos sites en Zambie sont ainsi mieux préparés pour fournir une réponse efficace en cas d'urgence médicale. Le Groupe prévoit de tirer profit de l'expérience zambienne pour élaborer un modèle transposable dans ses autres unités opérationnelles.

Informations sur les accidents mortels

		2009	2010
Accidents avec arrêt	Employés	142	120
	Sous-traitants	119	111
Sites Lafarge	Employés	5	1
	Sous-traitants	13	8
	Tiers	1	0
Total		19	9
Sites client	Employés	1	1
	Sous-traitants	1	2
	Tiers	–	2
Total		2	5
Transport	Employés	1	7 (1)*
	Sous-traitants	11	14 (9)*
	Tiers	6	9
Total		18	30 (19)*

* Les données 2010 reflètent le périmètre plus large que nous avons désormais adopté. Les données entre parenthèses indiquent les données 2010 pour le périmètre utilisé en 2009.

Communautés : une relation à long terme

Par nature, nos sites s'inscrivent dans une relation de long terme. Partie intégrante d'une collectivité, ceux-ci doivent coexister avec leurs voisins de manière constructive et durable.

S'engager auprès des communautés

Au titre de nos valeurs figure l'importance d'une conduite responsable et attentive au bien-être des communautés au sein desquelles le Groupe est implanté. L'engagement auprès des communautés et des parties prenantes implique de communiquer et de collaborer avec un large éventail d'individus et de groupes pour qui nos opérations représentent un « enjeu » (parce qu'ils exercent ou pourraient exercer une influence et qu'ils sont ou pourraient être concernés par l'activité d'un site).

Le Groupe propose expertise, outils et partage de bonnes pratiques, en interne comme en externe, à ses unités opérationnelles et aux sites. Nous pensons en effet que les unités sont les plus à même de comprendre les contextes locaux et d'engager les actions appropriées.

L'élaboration et la mise en place d'ateliers et de supports de formation sur la gestion des relations avec les parties prenantes se sont poursuivies tout au long de l'année. Le Groupe a rencontré plusieurs difficultés dans ses relations avec les communautés, à Ravena, dans l'état de New York, par exemple, mais aussi à Himachal Pradesh en Inde. Des informations complémentaires sur ces sites et d'autres sont disponibles sur notre site Web <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ©.

Développer une vision à long terme

En 2010, le Groupe a insisté sur la nécessité, pour les différents sites, de définir une vision commune du travail au sein des communautés. Cette approche semble avoir été bien acceptée par les sites : 70 % des personnes ayant répondu à l'enquête à l'échelle du Groupe pensaient que cette vision était en place et partagée avec les équipes. L'excellence reconnue en matière de santé et de sécurité et l'accent mis sur la réduction de l'empreinte environnementale constituent généralement les piliers sur lesquels s'appuient cette vision et les actions qui y sont associées.

Soutenir des programmes communautaires

Notre approche en matière de programmes contribuant au développement des communautés, y compris les partenariats et le mécénat, a été revue en profondeur en 2010. Les programmes sont ●●●

Responsabilité des sites opérationnels

(Type de contribution, par site)

	2010
Sites et usines ayant engagé des actions en faveur des communautés	78 %
Contribution financière totale aux activités en faveur des communautés (en millions d'euros)	10,7
Sites et usines faisant des donations en nature	58 %
Sites et usines fournissant des équipements	88 %
Sites et usines fournissant du temps de travail	35 %

Ces données font référence aux contributions effectuées par les sites et usines en faveur du développement de leurs communautés locales. Elles n'intègrent pas les contributions effectuées au niveau de l'unité opérationnelle ou du Groupe.

exemple

PRÊTS POUR LES ENTREPRISES EN INDONÉSIE

Un programme de microcrédit de 170 000 euros a été lancé pour soutenir les petites et micro-entreprises indonésiennes implantées dans les communautés qui entourent nos sites. À ce jour, 81 demandes de prêt ont abouti, pour un montant qui oscille entre 3 et 10 millions de roupies indonésiennes (entre 239 et 797 euros par emprunt). 80 % des emprunteurs sont des femmes et le nombre de bénéficiaires indirects s'élève à 400 personnes.

exemple

INITIATIVES EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS AU BRÉSIL ET EN ESPAGNE

À la suite d'un atelier sur les relations avec les parties prenantes organisé en novembre 2009, le Brésil a lancé plusieurs initiatives en 2010. Il a ainsi créé des comités de liaison sur tous ses sites et lancé de nouvelles initiatives en faveur des communautés, parallèlement à l'intégration de nouvelles usines en son sein. En Espagne, un large éventail d'initiatives liées aux parties prenantes a été entrepris par la branche Ciment, qui a notamment organisé un concours pour les entreprises locales, en partenariat avec les syndicats et des ONG.



PANEL
PHILIPPE LÉVÊQUE
CARE FRANCE

Dans le rapport de développement durable 2009, j'avais souligné qu'il était crucial pour Lafarge d'élaborer des outils et des stratégies efficaces pour exercer un impact positif et significatif sur les communautés locales des pays en développement dans lesquels le Groupe opère.

En 2010, nous tenons à rappeler le caractère fondamental de cet aspect. Le « Printemps arabe » démontre la nécessité pour les multinationales de tisser des liens solides avec les communautés, au-delà des relations traditionnelles que les multinationales entretiennent avec les pouvoirs publics. Il est impératif de définir une vision à l'échelle du Groupe concernant les communautés, mais également de la concrétiser au niveau local tout en tenant compte de ses identités distinctes et multiples.

Lafarge a réalisé son Ambition sur des questions complexes comme la sécurité au travail ou la lutte contre le VIH en Afrique. Nous souhaitons voir le même niveau d'engagement et de réussite au sein des unités du Groupe en matière de dialogue avec les parties prenantes et de contribution au développement socio-économique local. Cette avancée requiert des investissements significatifs, et il me semble que ceux consentis par le Groupe ne sont pas encore à la mesure des enjeux.

23
UNITÉS
OPÉRATIONNELLES...

... ET PLUS DE
300
RESPONSABLES FORMÉS À L'ENGAGEMENT
AUPRÈS DE LEURS PARTIES PRENANTES
LORS D'ATELIERS DÉDIÉS

... principalement définis par les unités opérationnelles, mais reflètent mieux désormais les valeurs fondamentales du Groupe. Notre ambition est d'harmoniser les actions de Lafarge sur le long terme avec les besoins de chaque communauté locale, plus particulièrement en matière de santé et de sécurité, d'éducation des jeunes et de développement économique. Des recommandations internes ont été formulées dans ce sens. 78 % des personnes ayant répondu ont indiqué que des programmes communautaires étaient en place sur leurs sites. Pour ces programmes, un équilibre s'établit entre soutiens financiers et non financiers (dons de produits, proposition d'expertise au sein de l'entreprise et bénévolat de la part des collaborateurs).

Mesurer notre empreinte socio-économique

Un certain nombre d'avancées ont été réalisées en 2010 dans le sens d'une meilleure compréhension de l'empreinte sociale du Groupe. En étroite collaboration avec CARE France, un outil a été développé pour aider les sites à mesurer leur empreinte socio-économique. Il leur permet de mieux comprendre leur impact en matière d'emploi (direct, indirect et induit), leur contribution économique ainsi que celle de leur chaîne de valeur. Des phases pilotes d'utilisation de cet outil ont été lancées à la fin de l'année.

Répondre à des attentes en constante évolution

Nous devons continuer d'évoluer au gré des attentes croissantes de nos parties prenantes locales. Cette exigence représente un défi, particulièrement quand nos sites s'étendent, se réduisent ou se créent. Cependant, elle nous offre ainsi l'opportunité d'établir de nouvelles normes en matière de bonnes pratiques

et d'adapter ou d'affiner nos outils pour aider les sites à répondre à ces attentes.

Dans les pages dédiées à ce rapport sur le site Internet du Groupe, sont mentionnées un certain nombre d'activités en cours. Dans certains cas, les opinions peuvent diverger sur un projet selon qu'il s'agit du point de vue de Lafarge ou de celui de certaines parties prenantes. Comme il s'agit d'un dialogue permanent et évolutif, nous vous invitons à consulter notre site Internet <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ■

exemple

SERBIE : OUVERTURE D'UN PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En Serbie, Lafarge s'est associé aux pouvoirs publics locaux pour créer un parc d'activités, dont l'objectif est de redynamiser la région en encourageant la création d'emplois. Le Groupe a mis à la disposition des entreprises 18 hectares de terrain viabilisé, proches des principales voies de navigation du pays. Il a également proposé d'autres avantages par le biais d'un centre de services partagés avec assistance pour les services administratifs (accès permanent à des services compétitifs, espaces de bureaux, gestion permanente et main d'œuvre à prix coûtant). En retour, les investisseurs se sont engagés à se conformer aux règles du Groupe en matière de santé et de sécurité. Le premier contrat a été signé en 2010 avec 50 personnes employées, un chiffre qui devrait doubler en 2011.

Indicateurs clés de performance en matière d'engagement auprès des parties prenantes locales

	% d'unités / de personnes formées ^[EY]	% de réunions sur le site avec les communautés**	% de sites dotés de plans d'action locaux**
Ciment	81 %	85 %	64 %
Granulats & Béton	N/A*	60 %	28 %
Plâtre	31 %	67 %	21 %

* Le reporting Granulats & Béton a été interrompu en 2010, car la branche a connu un réalignement en cours d'année. En 2010, six séances ont été organisées à l'intention de 74 membres de la branche Granulats & Béton.

En 2011, l'accent porte sur l'augmentation du nombre de formations appropriées au sein de l'activité, en adaptant les processus et les outils à la taille et à l'emplacement des sites ainsi qu'à leurs principales interfaces avec la communauté.

** Résultats pour ces catégories établis à partir de l'auto-évaluation du Groupe, réalisée par 348 personnes (76 % de la population clé du Groupe sur ce sujet).

Construction Durable

Au moins 80 % de la consommation d'énergie d'un bâtiment intervient pendant son utilisation. Pour lutter contre le changement climatique auquel le monde doit faire face, les émissions des bâtiments doivent être réduites tout au long de leur cycle de vie. Les priorités de Lafarge en matière de construction durable sont de diminuer l'empreinte carbone de ses produits, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments et d'optimiser les coûts de construction.

Un champ d'opportunités

L'approche adoptée par Lafarge en matière de construction durable a considérablement progressé en 2010. Des travaux antérieurs ont démontré que le principal enjeu de la construction durable résidait dans l'efficacité énergétique des bâtiments : au moins 80 % de la consommation d'énergie d'un bâtiment intervient durant son utilisation. Nous avons donc mis en place une équipe dédiée au niveau du Groupe pour servir de fer de lance à l'élaboration de solutions de construction durable. Cette action vient compléter les efforts déjà entrepris pour réduire les émissions associées à nos propres activités (voir pages 26-28). Cette équipe a déjà effectué une analyse approfondie des risques et des opportunités de la construction durable dans plus de dix pays. Les résultats montrent qu'une nouvelle approche des modes de construction, incitant les clients à repenser leurs choix traditionnels, présente d'immenses opportunités pour Lafarge. Ils mettent notamment en évidence les débouchés offerts aux blocs de béton innovants dans les projets d'immeubles de grande hauteur en Chine ou comme alternative à la brique en France.

Conception de bâtiments efficaces

Le principal défi de nos clients est de concevoir des bâtiments à faible impact sur l'environnement. Ce qui signifie avant tout des bâtiments qui affichent une bonne efficacité énergétique. L'analyse du cycle de vie est essentielle, mais aussi très dépendante des hypothèses sur lesquelles elle se fonde. Ainsi, nous avons commencé à concevoir des systèmes qui permettent de réduire l'impact environnemental du bâtiment en tenant compte de sa durabilité, de sa souplesse d'utilisation et de son efficacité énergétique. De même, Lafarge a entrepris une étude de ses propres bureaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique conformément au « Manifeste EEB du WBCSD » signé en 2009.

Les solutions pour relever le défi de la construction durable sont entre nos mains. Notre nouvelle équipe a notamment pour mission de mettre en place des compétences et des structures (au niveau des pays et des unités opérationnelles), pour apporter un support à nos clients pendant les phases de conception et de spécification des bâtiments.

De telles compétences permettront également de répondre à certaines questions sur le rôle des tech-

exemple

AU-DELÀ DES MATÉRIAUX DURABLES

Le béton utilisé pour construire un mur à faible teneur en CO₂ est un matériau de construction durable. Un mur solaire, fait de béton mais qui intègre du verre, avec un traitement qui absorbe ou qui réfléchit la chaleur appliqué en des points spécifiques en fonction de l'orientation, constitue quant à lui une solution de construction durable.

exemple



SOLUTIONS POUR LA CONSTRUCTION DURABLE

EFFICIENT BUILDING™ est l'approche mise en place par Lafarge pour contribuer à une construction plus efficace et plus durable. Elle englobe les produits, les solutions et les initiatives développés dans ce domaine et sera progressivement déployée au sein du Groupe en 2011.

exemple

COLLABORATION AUTOUR D'UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

Essilor a confié au cabinet d'architectes Arte-Charpentier la conception de son Centre de recherche européen, un bâtiment à énergie positive de 16 000 m² qui vise la certification BREEAM et NF-HQE. Ce projet de construction a donné naissance à une collaboration tripartite inédite. Il permettra aux architectes de profiter de l'expertise des équipes de Lafarge en matière de béton, notamment de bétons à hautes performances, et à Lafarge d'explorer avec l'ensemble de la chaîne de construction de nouvelles solutions à base de béton.

niques de construction traditionnelles dans les bâtiments durables. Notre projet de collaboration avec l'architecte Bernard Jambert pour construire une maison individuelle efficace s'est achevé en 2010. Il a permis de prouver que les niveaux exigés en France en matière d'efficacité énergétique peuvent être respectés en faisant appel aux compétences traditionnelles.

Innovier pour relever les défis de la construction durable

L'innovation est une priorité stratégique pour Lafarge et un moyen de relever les nouveaux défis lancés au secteur de la construction.

Le Groupe consacre plus de 150 millions d'euros par an à l'innovation et emploie plus d'un millier de personnes dans le monde dans ce domaine clé. Le Lafarge Centre de Recherche (LCR), situé près de Lyon, en France, est le plus grand site de recherche au monde dédié aux matériaux de construction. Il emploie 250 chercheurs de 13 nationalités différentes. Les chercheurs du LCR collaborent étroitement avec des experts venus des universités et des écoles d'ingénieurs les plus prestigieuses au monde : MIT, Georgia Tech et Princeton aux États-Unis, l'École Polytechnique et l'École des Ponts en France, les universités de Tsinghua et Tongji en Chine, IISc Bangalore et IIT Madras en Inde. Elles travaillent également avec le réseau international de centres techniques et de laboratoires du Groupe pour faciliter le développement et l'industrialisation des solutions.

Ces cinq dernières années, Lafarge a accéléré le développement de nouveaux produits et de solutions, dans les marchés développés comme sur les marchés émergents. Le portefeuille de brevets du Groupe a plus que doublé depuis 2005.

Les préoccupations liées à la construction durable sont au cœur de la recherche et du développement de Lafarge. En 2010, plus de 50 % du budget de recherche central du groupe était consacré à ces questions. Les équipes de recherche de Lafarge travaillent à l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus de production du Groupe, mais aussi au développement de solutions destinées à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Elles effectuent des recherches décisives visant à réduire les émissions de CO₂ liées à la production de ciment et travaillent à des solutions destinées à améliorer la gestion de l'eau, préserver les ressources naturelles et optimiser les coûts de construction. ■

DEPUIS LA PRODUCTION DE CLINKER JUSQU'AUX BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES, NOUS TRAVAILLONS A REDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



PANEL
LIVIA TIRONE
ARCHITECTE

Si Lafarge se donnait pour objectif en 2050 de produire un béton 100% recyclable en un produit d'une qualité suffisante pour la construction durable, nos besoins en matières premières seraient largement réduits. En campagne, les carrières se feraient rares et nos villes deviendraient alors des gisements de matière première.

Le béton est un matériau adapté et nécessaire à la construction durable et de nombreux facteurs jouent en faveur de son utilisation accrue. La densification de la population dans les villes est un élément déterminant car un environnement urbain dense requiert une performance élevée de l'environnement construit.

Le renforcement du rôle du béton dans la performance environnementale du bâti va au-delà de ses qualités intrinsèques, car le béton est un moyen idéal pour conserver des températures constantes et contribuer au confort intérieur.

La variété des contextes géographiques appelle des solutions de construction diverses, qui s'appuient sur la juste combinaison du béton avec d'autres matériaux de construction afin d'en dégager les qualités les plus appropriées. Lafarge doit à mon avis identifier ces applications du béton pour chaque contexte climatique et culturel et contribuer activement à généraliser des solutions de construction durable et une meilleure performance de l'environnement construit.

Lafarge s'implique dans les normes et labels liés à la construction durable.
Nous travaillons en partenariat avec d'autres acteurs comme l'Initiative climat et construction durable du PNUE et le WBCSD.

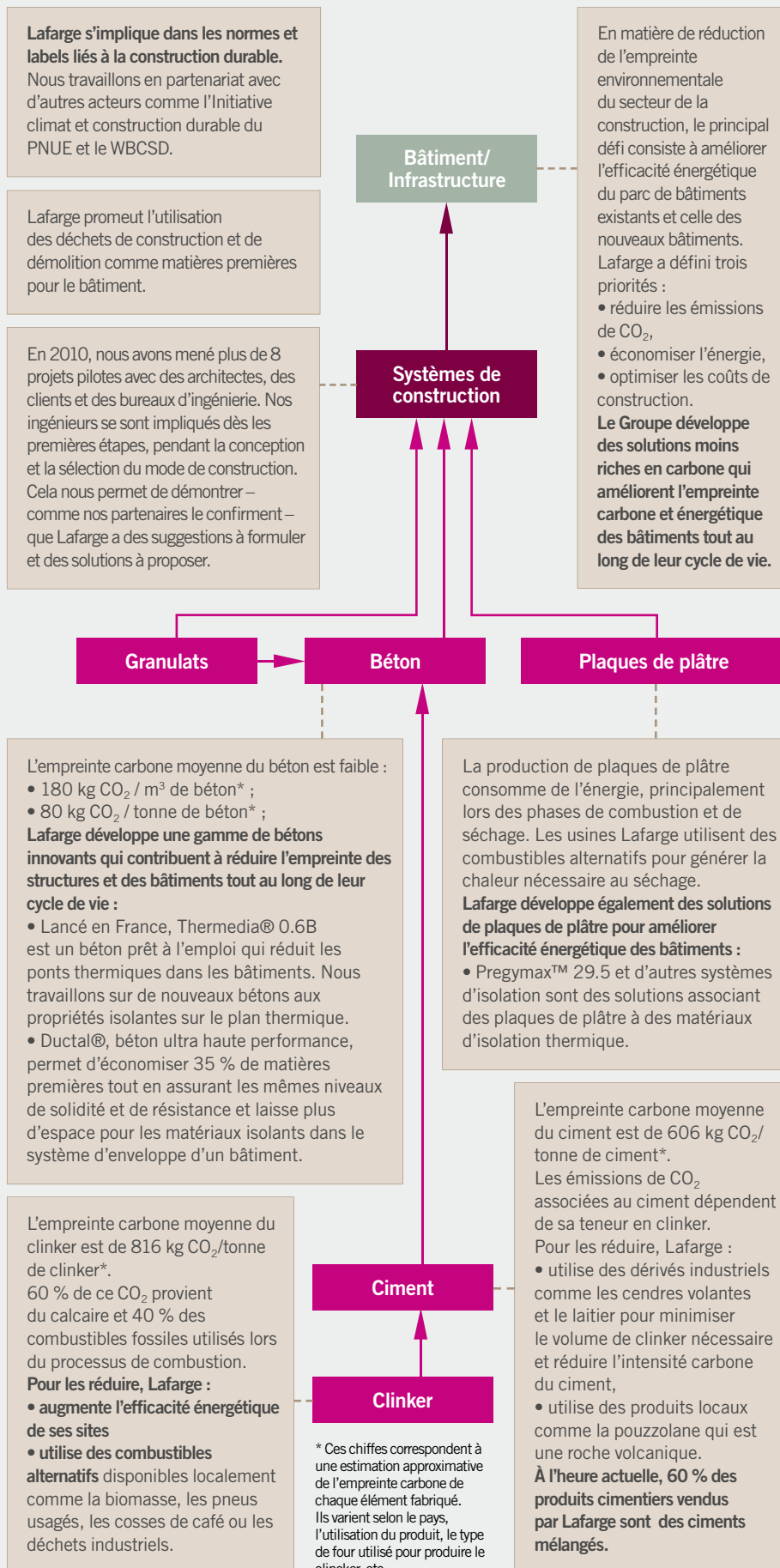
Lafarge promeut l'utilisation des déchets de construction et de démolition comme matières premières pour le bâtiment.

En 2010, nous avons mené plus de 8 projets pilotes avec des architectes, des clients et des bureaux d'ingénierie. Nos ingénieurs se sont impliqués dès les premières étapes, pendant la conception et la sélection du mode de construction. Cela nous permet de démontrer – comme nos partenaires le confirment – que Lafarge a des suggestions à formuler et des solutions à proposer.

En matière de réduction de l'empreinte environnementale du secteur de la construction, le principal défi consiste à améliorer l'efficacité énergétique du parc de bâtiments existants et celle des nouveaux bâtiments. Lafarge a défini trois priorités :

- réduire les émissions de CO₂,
- économiser l'énergie,
- optimiser les coûts de construction.

Le Groupe développe des solutions moins riches en carbone qui améliorent l'empreinte carbone et énergétique des bâtiments tout au long de leur cycle de vie.



Changement climatique

Lafarge met en œuvre une stratégie d'ensemble pour contribuer à limiter l'accroissement du réchauffement climatique à 2°C maximum. Cette stratégie passe par des actions de leadership au sein de l'Initiative ciment pour le développement durable. Il s'agit d'une part d'impliquer plus largement le secteur dans des mesures et des politiques de réduction des émissions de CO₂, et d'autre part de promouvoir notre approche en matière de construction durable.

Contrôle et reporting de nos émissions de gaz à effet de serre

Un contrôle et un reporting exhaustifs et transparents de nos émissions de gaz à effet de serre sont essentiels à nos efforts de lutte contre le changement climatique. Il s'agit là d'une des conclusions clés de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Cancun en décembre 2010. Elle s'applique aussi bien aux entreprises qu'aux nations.

Nous avons lancé notre propre reporting en 2000 et nous travaillons depuis lors à garantir que les pratiques de publication du secteur du ciment deviennent un véritable outil de gestion des émissions de CO₂. En 2010, la qualité de nos pratiques (contrôle, reporting et publication des émissions de gaz à effet de serre dont nous sommes responsables) a été classée par le Carbon Disclosure Project parmi les dix meilleures au monde. Pour en savoir plus, veuillez consulter <http://www.cdproject.net>.

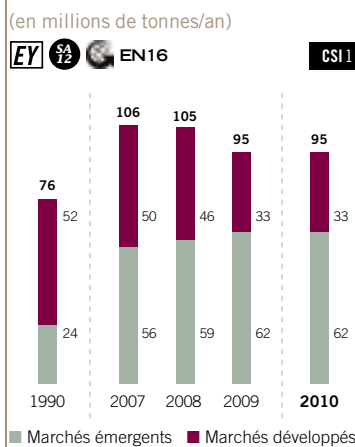
Renforcer l'investissement du secteur en Chine

Cette démarche de contrôle et de reporting n'est efficace que si elle est largement partagée – au sein de toutes les entreprises, tous les secteurs et tous les pays. Après avoir contribué en 2009 à réunir cinq cimentiers chinois au sein de l'Initiative ciment pour le développement durable (CSI), nous avons travaillé l'an dernier (en Chine et au niveau du Groupe) à faciliter leur intégration. Par le biais du CSI, nous avons également contribué aux efforts des pouvoirs publics chinois dans la conception d'un protocole CO₂ applicable à notre secteur.

Étendre nos actions en faveur du climat

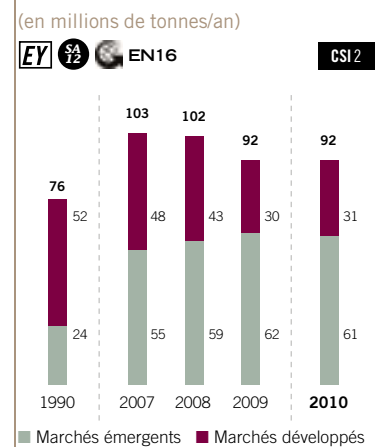
Nous avons dépassé cette année les objectifs définis pour 2010 en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Nos engagements de « deuxième génération » en faveur de la lutte contre le changement climatique comporteront des objectifs qui refléteront mieux notre stratégie d'innovation en matière de solutions de construction durable. Ils tiendront également davantage compte de notre engagement « en aval », qui consiste à nous impliquer dans des projets de construction où nous pouvons proposer et mettre en place des systèmes et solutions produits existants ou innovants qui améliorent l'efficacité énergétique et réduisent l'empreinte carbone. Nous souhaitons concevoir des solutions conformes aux conditions et défis climatiques locaux, y compris par le biais de l'adaptation. Nos avancées en matière de réduction d'émissions commencent à atteindre des limites techniques, en raison des caractéristiques de notre processus de fabrication du ciment. Nous aurons besoin de nous appuyer davantage sur l'innovation pour initier des émissions supplémentaires. ■

Émissions brutes de CO₂ de Lafarge



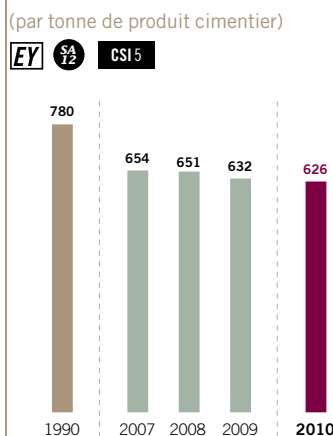
Nos émissions brutes se sont stabilisées en 2010. Dans l'ensemble, elles ont augmenté d'un quart depuis 1990. Nos émissions brutes ont baissé de 37 % dans les marchés développés, en partie en raison de l'impact de la crise économique survenue l'an dernier. Les émissions dans les marchés émergents ont plus que doublé.

Émissions nettes de CO₂ de Lafarge



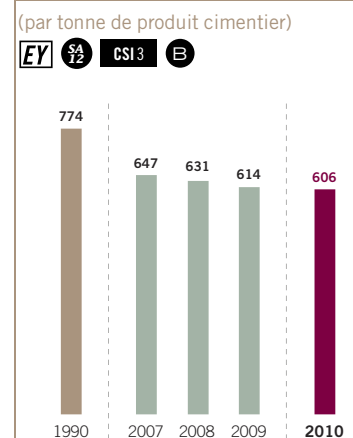
Les émissions nettes se sont stabilisées en 2010. Depuis 1990, elles ont augmenté de 19 %. Les marchés développés ont connu une baisse de 41 %, tandis que les marchés émergents enregistrent des émissions près de deux fois et demie plus importantes qu'en 1990, une évolution en adéquation avec la répartition géographique de Lafarge.

Émissions brutes de CO₂



Nos émissions brutes par tonne de ciment produit ont baissé de 19,7 % par rapport à leur niveau de 1990. En moyenne, les marchés développés et les marchés émergents ont atteint le même niveau de performance par tonne (émissions brutes et nettes).

Émissions nettes de CO₂*



Nos émissions nettes par tonne de ciment produit ont baissé de 21,7 % par rapport à leur niveau de 1990. Elles ont déjà dépassé l'objectif fixé par nos Ambitions Développement durable, atteint en 2009.

* Les émissions nettes de CO₂ sont les émissions brutes moins les émissions provenant de l'incinération de déchets (voir page 28).

21,7%

DE REDUCTION DES EMISSIONS NETTES DE CO₂ PAR TONNE DE PRODUIT CIMENTIER EN 2010 PAR RAPPORT A 1990

exemple

AETHER – UN NOUVEAU CLINKER

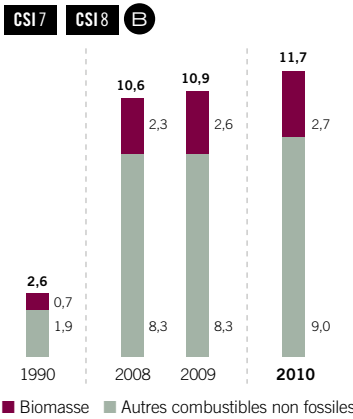
En 2010, Lafarge a annoncé le lancement du Projet Aether, en partenariat avec Building Research Establishment au Royaume-Uni et l'Institut polonais des matériaux de construction et de la céramique. Ce projet a bénéficié du soutien de l'Union européenne par le biais de LIFE+, son instrument financier pour l'environnement. Il prévoit le développement d'une nouvelle forme de clinker présentant une moindre empreinte carbone. Ce clinker peut être fabriqué à partir de matières premières traditionnelles et dans des sites industriels existants, mais il requiert moins de calcaire et sa production consomme moins d'énergie. Le processus de production émet par conséquent 25 à 30 % de CO₂ en moins, pour un produit fini qui affiche des performances similaires à celles d'un ciment Portland traditionnel.

n°6

EN 2010, LAFARGE S'EST CLASSE N°6 MONDIAL POUR LA QUALITE DE SON REPORTING DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE SELON LE CARBON DISCLOSURE PROJECT

Utilisation de combustibles alternatifs, y compris la biomasse

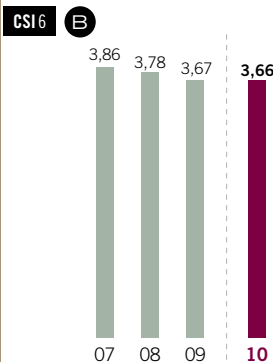
(consommation de biomasse et de déchets en % de la consommation thermique)



Notre utilisation de combustibles non fossiles s'est accélérée en 2010. Elle a augmenté de plus de 30 % depuis trois ans. Nous comptons largement progresser dans ce domaine dans les années à venir. Notre utilisation de combustibles issus de la biomasse a elle aussi fortement augmenté, de 40 % en trois ans.

Consommation thermique spécifique

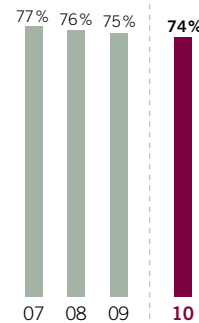
(production d'énergie par tonne de clinker produit - en GJ par tonne de clinker)



La consommation thermique spécifique de nos sites s'améliore grâce au déploiement continu des meilleures technologies, particulièrement dans les marchés émergents.

Réduction du ratio clinker/ciment

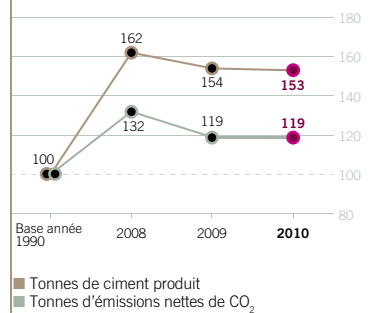
(ratio entre la consommation de clinker et la production de ciment, calculé selon le protocole ciment du CSI) CSI 10 B



Nous réduisons régulièrement la proportion de clinker dans notre ciment, particulièrement dans les marchés émergents, dont l'utilisation de clinker est identique à celle des pays industrialisés. Il s'agit du principal facteur de réduction des émissions de CO₂.

Efficacité carbone de nos opérations

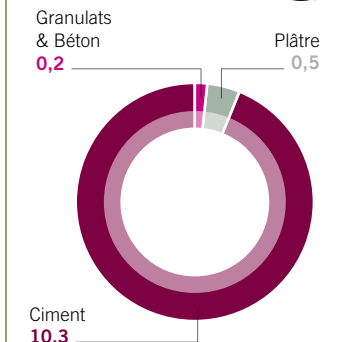
(évolution des émissions nettes par rapport au ciment produit)



Entre 1990 et 2010, notre production de ciment a progressé de 53 %, tandis que nos émissions de CO₂ n'ont augmenté que de 19 %.

Consommation totale d'énergie

(MTEP – millions de tonnes équivalent pétrole par unité opérationnelle) 



Notre consommation totale d'énergie est stable par rapport à 2009 (11,0 MTEP). 94 % de notre consommation d'énergie concerne notre branche Ciment.

exemple

LES MICRO-ALGUES POUR ABSORBER LE CO₂

Dans le cadre de leurs recherches exploratoires à long terme, les chercheurs de Lafarge étudient la culture de micro-algues capables d'absorber le CO₂ émis par les fours pour servir ensuite de biocarburant, ce qui permettrait de réduire les émissions de CO₂ générées par la production de ciment. Lafarge a mené une phase pilote sur son site de Val d'Azergues en France avec l'entreprise allemande Salata GmbH, spécialisée dans la culture de micro-algues. Ce test a prouvé la faisabilité de la procédure, même si de nouvelles avancées en termes de processus et de biotechnologies seront nécessaires pour améliorer les résultats d'ensemble, à la fois sur le plan économique et environnemental.



PANEL
KARINA LITVACK
F&C ASSET MANAGEMENT

Le rythme des progrès réalisés par Lafarge dans la réduction des émissions de CO₂ lié au processus de production du béton continue d'être largement dépassé par celui de la croissance et de l'urbanisation des marchés émergents.

Au-delà de la crise financière et de la chute des émissions qui en découle, la composition même du calcaire pose toujours un problème structurel que seule une innovation radicale parviendra à résoudre. Le département de R&D de Lafarge doit fournir un substitut fiable au ciment, qui puisse exister et se développer dans un scénario qui prévoit une limitation du réchauffement climatique à deux degrés. Si cette démarche comporte de nombreuses incertitudes, le Groupe mérite toutefois d'être félicité pour son approche plus audacieuse de l'écologie industrielle.

Celle-ci, qui n'était qu'une fonction de back-office, est en passe de devenir une activité de courtage dynamique fondée sur un principe simple : les déchets des uns sont les matières premières des autres. Ayant demandé à Lafarge de constituer une équipe dédiée pour mener à bien cette activité dans le cadre d'un centre de profit distinct, une sorte de « Lafarge Materials Trading Inc. », nous accueillons favorablement la création d'une entité spécifique à fort potentiel de croissance et à même de générer des bénéfices en maîtrisant les coûts et en réduisant au minimum les déchets et les émissions de gaz à effet de serre.

Évolution du mix énergétique dans la branche Ciment

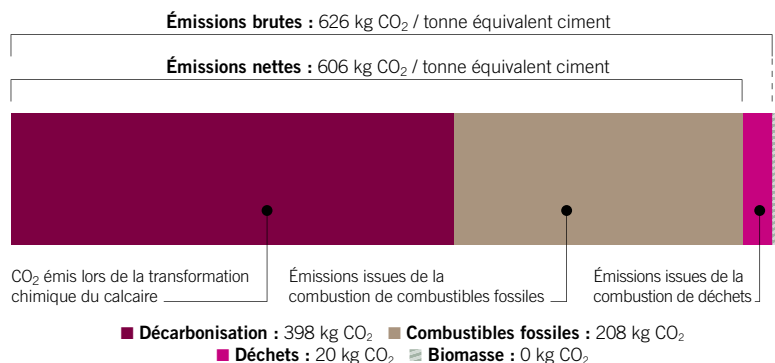
(% du total)	1990	2008	2009	2010
Charbon	56,1 %	44,3 %	43,4 %	45,4 %
Coke de pétrole	7,6 %	19,0 %	19,9 %	19,2 %
Pétrole	13,5 %	7,5 %	8,4 %	7,0 %
Combustibles à haute viscosité	2,1 %	0,7 %	0,1 %	0,1 %
Gaz	18,1 %	17,9 %	17,2 %	16,6 %
Déchets*	1,9 %	8,3 %	8,3 %	9,0 %
Biomasse	0,7 %	2,3 %	2,6 %	2,7 %

Depuis 1990, l'utilisation de combustibles alternatifs a augmenté, tandis que celle de charbon et de pétrole a diminué. Le pourcentage d'utilisation de combustibles à haute viscosité est proche de zéro. Le gaz, dont la consommation reste stable, affiche un ratio d'émission de CO₂ inférieur de 40 % à celui du charbon.

* Huiles, solvants et pneus usagés, déchets solides, sciures humidifiées.

Explication des émissions brutes et nettes

(Émissions brutes et nettes de CO₂ pour la fabrication d'une tonne équivalent ciment)



Les émissions nettes excluent les émissions générées par la combustion de déchets, car l'élimination de ces déchets par d'autres moyens générerait également des émissions de gaz à effet de serre.

Écologie industrielle et recyclage

Nous exerçons une activité consommatrice de ressources dans un monde où celles-ci sont limitées. Notre stratégie consiste par conséquent à augmenter la part des combustibles et des matériaux recyclés, afin de pérenniser notre modèle opérationnel. L'utilisation de combustibles issus de déchets, particulièrement la biomasse, est également cohérente avec notre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Portefeuille de projets

De nombreux projets visant à substituer aux combustibles fossiles des sources d'énergies renouvelables ont été lancés dans nos cimenteries cette année. Ils font appel à une large gamme de combustibles : essentiellement pneus usagés, liquides industriels et dérivés de transformation alimentaire, mais le potentiel le plus élevé se trouve dans l'utilisation de déchets ménagers et commerciaux ayant fait l'objet d'un tri poussé. Les combustibles alternatifs représentent 12 % de la consommation totale du Groupe (contre 11 % en 2009). Nous estimons que ce chiffre pourrait dépasser les 30 % d'ici à 2015. Ces combustibles permettent de réduire les émissions de CO₂ (voir en page 27 pour plus de détails). L'extension de notre portefeuille de projets est cohérente avec la décision prise l'année dernière de créer une équipe dédiée à ce sujet. Nous développons à l'heure actuelle une feuille de route pour optimiser nos décisions d'investissements et générer un flux d'opportunités constant d'une année sur l'autre.

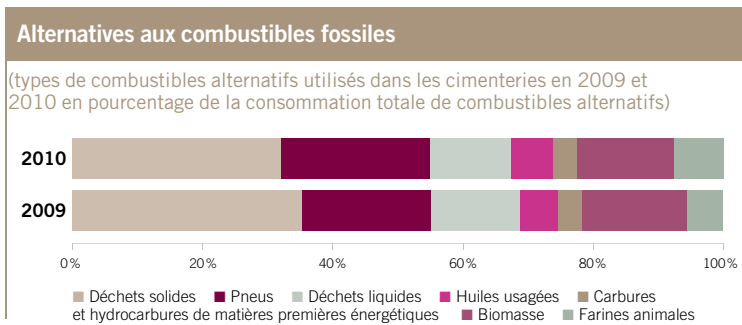
Potentiel sur les marchés émergents

Les opportunités ne se limitent pas aux cimenteries situées sur les marchés développés. Pour les marchés émergents, nous nous concentrons sur l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des techniques de manipulation des déchets usuels plutôt que sur l'introduction d'équipements mécaniques : cette approche profite localement à l'économie ainsi qu'à l'environnement.

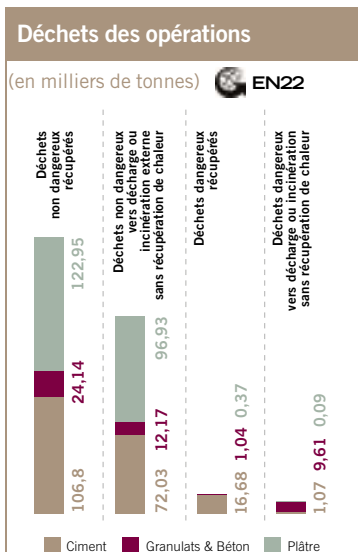
Écologie industrielle au sein des branches Granulats et Plâtre

Les plans d'extraction de carrière sont régulièrement analysés pour optimiser l'exploitation des ressources. En 2010, un état des lieux a montré que le recyclage des déchets de démolition est pratiqué sur de nombreux sites Granulats & Béton en Europe et en Amérique du Nord. Ainsi, 40 % du gypse utilisé provient de la désulfuration des gaz de combustion dans le secteur de l'électricité. De même, le papier employé pour produire les plaques de plâtre contient 95 % de fibre de cellulose recyclée. ■

20% D'AUGMENTATION DE L'UTILISATION DE DECHETS SOLIDES COMME COMBUSTIBLE DANS NOS CIMENTERIES DEPUIS 2009

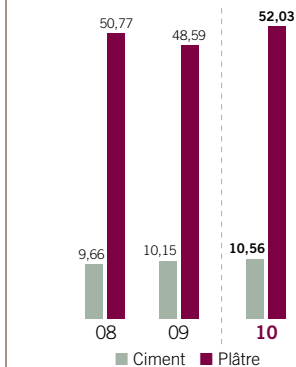


84%
DE NOS SITES UTILISENT DES COMBUSTIBLES ALTERNATIFS



Utilisation de matières premières alternatives

(consommation de matières premières alternatives en pourcentage de la consommation totale de matières premières)



Les matières premières alternatives incluent les cendres volantes, le laitier et la roche pouzzolane (pour la production de ciment) ainsi que les gaz de combustion désulfurés (pour la production de plaques de plâtre).

exemple

UN CONTRAT EN CIRCUIT TRÈS FERMÉ

Aux États-Unis, une multinationale a confié à Lafarge un projet de gestion des déchets de construction.

En effet, dans le cadre de la construction d'immeubles de bureaux, le Groupe a développé et promu un concept de construction durable qui recycle les déchets et fournit par la même occasion le ciment et le béton.

Gestion de nos émissions

Dans le cadre de notre programme de réduction des émissions de polluants persistants défini avec WWF, nous avons mesuré les émissions à la sortie de nos fours en exploitation⁽¹⁾ et mis en place des plans d'action pour réduire celles des sites les plus émetteurs. Nous avons également atteint notre objectif de réduction des émissions de particules. Ces avancées vont nous permettre de remédier aux problèmes déjà identifiés ou à venir en matière de qualité de l'air.

Réduction des émissions

Le programme de travail défini avec WWF pour réduire les émissions de polluants persistants progresse. Outre l'analyse des émissions de polluants persistants à la sortie de tous les fours en exploitation⁽¹⁾, des pratiques standard sont actuellement élaborées et mises en place. Celles-ci visent à garantir le contrôle des polluants persistants dans tous les aspects des opérations de Lafarge, ainsi que la mise en œuvre de plans d'action visant à réduire les émissions des sites les plus émetteurs.

Au début de l'année 2010, nous avons signé un accord volontaire avec l'Agence américaine de protection de l'environnement pour investir jusqu'à 170 millions de dollars (env. 128 millions d'euros) dans des équipements destinés à réduire les émissions de SO₂ et de NO_x en deçà des exigences légales.

Perspectives

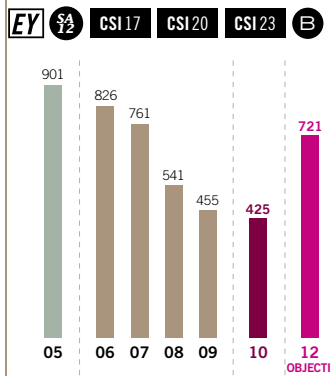
En septembre 2010, les États-Unis ont défini de nouvelles normes pour les émissions de mercure, d'hydrocarbures totaux, de particules et d'acide hydrochlorique (pour une application complète en 2013). Cette décision illustre la tendance de la société à fixer des normes environnementales toujours plus contraignantes. Celles-ci doivent être prises en compte dans la détermination de nos prochains objectifs pour les années à venir.

Les centrales électriques alimentées au charbon subissent une pression croissante pour réduire leurs émissions de mercure. Certains processus envisagés pour les réduire risquent en retour d'augmenter la teneur en mercure des dérivés des gaz de combustion désulfurés, employés comme matières premières dans certaines usines de plaques de plâtre de Lafarge. L'augmentation du mercure dans les matières premières accroît le risque d'émission de ce même mercure depuis nos sites lors du processus de fabrication. Nous évaluons à l'heure actuelle les émissions de nos usines de plâtre susceptibles de contenir du mercure. Nous développons des méthodes de gestion adaptées et, si nécessaire, nous installerons des systèmes de réduction des émissions de mercure. ■

(1) Inclut les fours intégrés au Groupe depuis au moins 3 ans et qui sont exploités au minimum la moitié du temps. En 2010, cinq fours étaient très faiblement exploités. Ils seront testés dès qu'ils seront à nouveau exploités à un niveau normal.

Émissions de SO₂

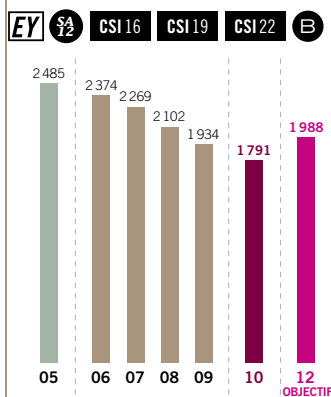
(grammes/tonne de clinker)



Elles ont baissé de 52,8 % depuis 2005, soit plus que l'objectif fixé à 20 %. Le volume total de SO₂ émis en 2010 s'élève à 47 790 tonnes.

Émissions de NO_x

(grammes/tonne de clinker)



Elles ont baissé de 27,9 % depuis 2005, soit plus que l'objectif fixé à 20 %. Le volume total de NO_x émis en 2010 s'élève à 201 410 tonnes.

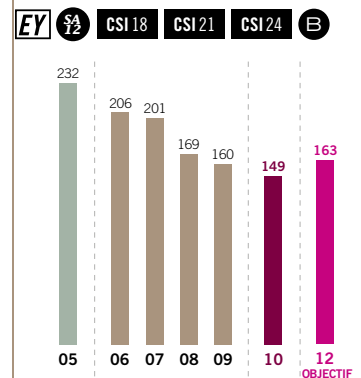
exemple

NO_x EN ROUMANIE

À la cimenterie de Hoghiz en Roumanie, les émissions de NO_x ont été réduites de 3 300 à 1 600 tonnes/an grâce à un investissement d'un million d'euros dans des nouvelles technologies. Celles-ci intègrent l'injection d'urée dans le flux de gaz chaud. Minutieusement optimisée, cette technique a généré d'excellents résultats dans un délai très réduit.

Émissions de poussières

(grammes/tonne de clinker)



Nous avons atteint notre objectif de réduction de 30 % deux ans avant l'échéance fixée. Le volume total de poussières émises en 2010 s'élève à 16 800 tonnes.



PANEL
FRANK ROSE
INDÉPENDANT

Les progrès en matière de réduction des émissions et de poursuite des objectifs sur les polluants persistants démontrent l'engagement de Lafarge dans ce domaine. Ces efforts doivent se poursuivre avec des objectifs ambitieux pour 2020.

La mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale et d'audits de routine doit également être prioritaire. Lafarge a reconnu cette nécessité en se fixant pour objectif de doter 100 % de ses sites d'un système de gestion environnementale, mais peu d'améliorations ont été apportées. De même, l'objectif selon lequel 100 % des sites doivent avoir fait l'objet d'un audit environnemental au cours des quatre dernières années affiche une faible progression, puisque la performance se situe au niveau de celle enregistrée en 2004 (90 %).

De toute évidence, il s'agit là d'objectifs ambitieux, particulièrement pour les acquisitions et les marchés émergents. Ces sites doivent justement être prioritaires et le Groupe doit définir des plans d'action et des délais pour atteindre ces objectifs.

Lafarge reconnaît qu'une performance économique à long terme est indissociable du respect de l'environnement et qu'un solide travail de contrôle et de vérification fait partie intégrante de cette approche.

35,7%

DE REDUCTION DE NOS EMISSIONS DE POUSSIÈRES EN 2010 PAR RAPPORT A 2005

Progrès en matière de polluants persistants et de COV

Analyse des micro-polluants à la sortie des fours					
(% cumulé de fours analysés)				SA 12	CSI
	2007	2008	2009	2010	
Nombre total de fours	211	216	172	191	
Fours intégrés au périmètre de reporting des polluants persistants*				169	
Pourcentage de fours analysés concernant le mercure EY	49,3 %	53,7 %	69,2 %	100 %	
Pourcentage de fours analysés concernant les dioxines et furanes EY	40,3 %	47,7 %	66,9 %	100 %	
Pourcentage de fours analysés concernant les COV	-	26,4 %	65,7 %	72,3 %	

Polluants persistants												
	Fours analysés (nb)			Quantité (g TEQ/an)			Spécifiques (µg/T Cim)			Spécifiques (µg/T Ck)		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Dioxines et furanes	103	115	169	11,82	8,72	9,55	0,07	0,06	0,06	0,094	0,077	0,09
	Fours analysés (nb)			Quantité (T/an)			Spécifiques (mg/T Cim)			Spécifiques (mg/T Ck)		
Mercure	116	119	169	4,13	4,65	4,30	25,2	30,4	28,4	33,2	41,3	38,2
	Fours analysés (nb)			Quantité (T/an)			Spécifiques (g/T Cim)			Spécifiques (g/T Ck)		
COV**	57	113	128	6,98	5,24	4,49	42,0	34,2	29,6	55,6	46,5	39,9

L'augmentation des émissions de dioxines/furanes en 2010 est principalement due au périmètre de reporting, car nous tenons désormais compte des mesures de tous les fours opérationnels.
 * Le pourcentage de fours analysés concerne les fours intégrés au Groupe depuis au moins trois ans. Pour des raisons économiques, cinq fours ont été très faiblement exploités en 2010 et n'ont pu être testés ; si ces fours avaient été inclus dans le périmètre, le pourcentage cumulé de fours analysés aurait été de 97 % au lieu de 100 % pour le mercure et les dioxines/furanes.
 ** Quand des tests multiples sont disponibles, les COV sont calculés sur une moyenne des trois dernières années, tandis que le mercure et les dioxines et furanes correspondent à la moyenne des trois mesures les plus récentes disponibles.

exemple

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES EN RUSSIE

Depuis février 2010, six millions d'euros investis dans de nouveaux filtres ont permis de diviser par dix les émissions de poussières à la sortie de l'un des deux fours de notre cimenterie de Korkino, dans la région de Tcheliabinsk. Il ne s'agit pour l'instant que d'une étape d'un programme d'amélioration de 30 millions d'euros, qui a démarré lors de l'acquisition de la cimenterie par Lafarge en 2003. Celui-ci a déjà permis de diminuer les émissions des moulins et des silos et s'est poursuivi malgré la crise. Des améliorations similaires ont été apportées au second four en avril 2011.

27,9%

DE REDUCTION DE NOS EMISSIONS DE NOx EN 2010 PAR RAPPORT A 2005

52,8%

DE REDUCTION DE NOS EMISSIONS DE SO2 EN 2010 PAR RAPPORT A 2005

Biodiversité sur nos sites

Compte tenu de notre périmètre géographique, de notre activité à long terme et de nos impacts locaux, nous souhaitons contribuer de manière positive à la biodiversité. Cette démarche est au cœur de nos valeurs et est essentielle à la pérennité de nos permis d'exploitation. Notre engagement dans la durée et les outils dont nous disposons nous permettent d'exercer un rôle de leader dans notre secteur. Exploitant nous-mêmes la plupart de nos carrières, nous avons la capacité de gérer la biodiversité à chaque étape.

Année de la biodiversité

L'année 2010 a célébré la biodiversité sous l'égide des Nations Unies et a invité le monde entier à entreprendre des actions pour la protéger. De son côté, Lafarge s'est lancé dans des actions de sensibilisation à la biodiversité dans les nombreuses régions où il opère. Le Groupe a publié un magazine sur le sujet, a participé à des événements d'envergure nationale et internationale et mis en avant la biodiversité sur son site Web. Lafarge favorise également la sensibilisation à la biodiversité en milieu scolaire.

Biodiversité de nos sites

Dans le même temps, nous avons poursuivi le travail effectué sur nos sites. Nous avons nettement amélioré la proportion de carrières dotées d'un plan de réhabilitation conforme aux normes Lafarge, qui atteint désormais 84,5 %. Nous avons également augmenté de manière significative le nombre de carrières en exploitation analysées (de 64 % à 94 % en 2010). Le détail de notre analyse est présenté en page 33.

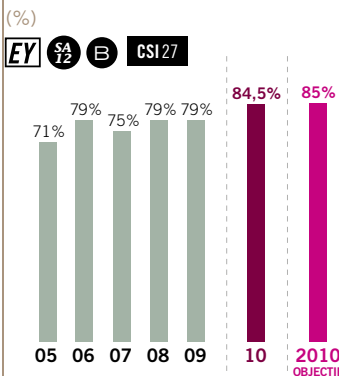
47 % de nos carrières situées dans des zones sensibles* ont déjà développé des plans de gestion de la biodiversité. La réhabilitation ne sert pas qu'à restaurer : bien souvent, elle améliore la biodiversité après l'exploitation de la carrière et peut aussi servir de vivier d'emplois au sein des communautés locales. Nous élargissons également notre périmètre pour couvrir les cimenteries et les sites non extractifs.

Services rendus par les écosystèmes

Aux États-Unis, nous avons mené un projet commun avec WWF-US, le Wildlife Habitat Council (WHC) et le World Resources Institute sur notre carrière de Presque Isle, dans le Michigan, en vue d'identifier les services rendus par les écosystèmes et d'analyser différents modèles pour les évaluer. Les services identifiés incluaient la pêche, la chasse, l'observation de la vie sauvage et une action pédagogique au sein de la communauté locale. Cette étude sera intégrée en 2011 à une publication du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) sur l'évaluation des écosystèmes au sein des entreprises. ■

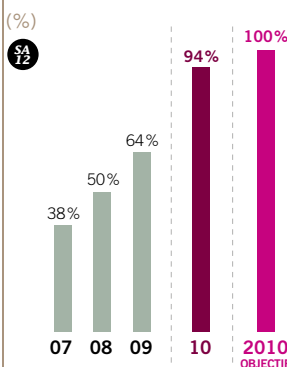
* Les zones sensibles correspondent aux sites de catégorie I à VI de l'UICN et aux sites abritant des espèces menacées (classées sur liste rouge)

Carrières disposant d'un plan de réhabilitation



Les résultats par branche en 2010 sont de 74 % pour le Ciment, 90 % pour les Granulats et 91 % pour le Plâtre.

Carrières analysées selon les critères de WWF



Le nombre de carrières analysées a fortement augmenté en 2010 et nous n'avons manqué que de très peu notre objectif de 100 %. Le tableau présenté en page 33 donne plus de détails sur la phase d'analyse. Les chiffres par branche en 2010 sont de 99 % pour le Ciment, 91 % pour les Granulats et 100 % pour le Plâtre.

exemple

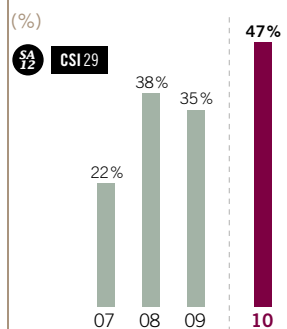
CORÉE - GRAND PRIX D'ARCHITECTURE PAYSAGÈRE

Lafarge a reçu en 2010 le Grand Prix d'architecture paysagère, décerné par le Korea Institute of Landscape Architecture, organisme associé au ministère de l'Environnement. C'est la première fois que ce prix récompense un cimentier. Ce projet incluait :

- plusieurs zones de réhabilitation, avec la création de sentiers de randonnée et la transplantation d'un site écologique ;
- la rationalisation du système de gouvernance par le biais de comités de pilotage sur chaque site et la signature de partenariats de protection environnementale.

Ce projet a été mené en étroite coopération avec la population locale et les associations de protection de l'environnement, afin de répondre à leurs attentes et aux caractéristiques écologiques de la région.

Carrières en zones sensibles* disposant d'un programme de biodiversité



Le pourcentage de carrières dotées d'un programme de biodiversité a également fortement augmenté. Les chiffres par branche en 2010 sont de 65 % pour le Ciment, 38 % pour les Granulats et 43 % pour le Plâtre.

84,5% DES CARRIÈRES DISPOSENT D'UN PLAN DE RÉHABILITATION EN 2010

74

SITES CIMENT ET GRANULATS ONT ÉTÉ CERTIFIÉS PAR LE WILDLIFE HABITAT COUNCIL EN 2010

exemple

CULTURES D'UNE CARRIÈRE RÉHABILITÉE AU MAROC

En 2010, les premières récoltes d'olives et de miel ont été réalisées au sein de la carrière réhabilitée de Meknès, au Maroc. Planifiée dès 2003, la réhabilitation a débuté en 2005, avec notamment la plantation d'arbres et l'introduction des ruches en 2009.

RECOMPENSES BIODIVERSITE EN 2010 – FAITS MARQUANTS

Lafarge a été récompensé pour la qualité de son travail sur ses sites et ailleurs en matière de réhabilitation et de biodiversité.

Voici quelques exemples de récompenses remportées en 2010 :

- UEPG (Union européenne des producteurs de granulats)

Prix spécial des Meilleures pratiques de restauration : remis à Lafarge Aggregates UK pour son soutien au National Memorial Arboretum Alrewas, dans le Staffordshire, au Royaume-Uni.

- Grand Prix de l'UEPG dans la catégorie sociale : remis à Lafarge Granulats Nord (France) pour son partenariat avec le CPIE pour étudier la paléontologie, la géologie et la biodiversité sur la carrière de Rivecourt, dans l'Oise.

- Lafarge Philippines a reçu le Presidential Titanium Award en matière de Gestion environnementale qui récompense la protection des zones d'extraction, l'amélioration de l'utilisation des terrains et la réhabilitation des sites.

- Wildlife Habitat Council Awards aux États-Unis : le Hudson Pit d'Aggregates & Concrete et Frederic Cement ont décroché des récompenses pour leurs programmes de biodiversité.

Voir les détails de ces récompenses et d'autres sur <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ©.



PANEL

JEAN-PAUL JEANRENAUD
WWF

Après dix ans de partenariat, nous restons convaincus que nous pouvons aider Lafarge à réduire son empreinte et à servir de catalyseur pour des améliorations au sein du secteur. WWF accueille favorablement l'instauration d'un nouvel indicateur clé de performance pour la réhabilitation des carrières, qui permette d'évaluer et d'améliorer la biodiversité.

Nous aimerions que Lafarge prenne davantage en compte les zones protégées désignées par l'UICN lors des phases d'études de faisabilité et de planification pour les nouveaux sites. Le contrôle qualité des évaluations d'impact sur l'environnement et des systèmes de gestion environnementale doit constituer une priorité. Nous encourageons Lafarge à effectuer ses achats de papier et de bois auprès de sources certifiées FSC.

Le travail effectué en matière d'évaluation de l'empreinte hydrique est encourageant : plusieurs projets pilotes sont bien établis et un guide de mise en œuvre a été élaboré. Sa diffusion est essentielle pour réduire l'impact de Lafarge dans les zones présentant une pénurie d'eau. L'objectif 2010 de réduction des émissions de CO₂ a été atteint et Lafarge doit désormais définir de nouveaux objectifs pour les émissions nettes et brutes. Pour tous ses nouveaux sites, Lafarge doit également s'engager en faveur des meilleures techniques de production disponibles et convenir de valeurs pour la consommation spécifique d'énergie (GJ/tonne de clinker). Il est essentiel que Lafarge démontre son leadership et apporte son soutien à la transition vers une économie à faible impact carbone en augmentant son utilisation d'énergies renouvelables et en stimulant ce marché.

Conformément aux engagements de l'Initiative ciment pour le développement durable du WBCSD, Lafarge a évalué les polluants persistants à la sortie de chacun de ses fours sur les quatre dernières années. Ces données sont essentielles pour définir des objectifs de réduction. Ensemble, nous allons maintenant élaborer des plans de réduction des émissions de polluants persistants dans les fours les plus émetteurs et développer des objectifs de réduction et des systèmes pour garantir sur tous les sites une bonne gestion de ces polluants. WWF est heureux de voir que Lafarge inscrit la construction durable au titre de ses priorités pour 2011, assume un rôle de leader dans le développement de nouveaux produits efficaces sur le plan énergétique et s'engage dans des projets de construction durable partout dans le monde.

Avancées en matière de réhabilitation et de biodiversité

Echantillon de 754 carrières	Progrès 2010
Pourcentage de carrières dotées d'un plan de réhabilitation (objectif 85 % en 2010)	84,5 %
Pourcentage de carrières ayant fait l'objet d'une analyse de biodiversité (à l'aide des critères validés par WWF) (objectif 100 % d'ici à 2010)*	94 %
Résultats des analyses de biodiversité	
Zones ou espèces protégées	
Sites inscrits dans une zone protégée ou abritant une espèce protégée (liste rouge)**	33 %
Sites proches d'une zone protégée	46 %
Opportunités et partenariats	
Sites ayant identifié une opportunité de renforcement des habitats naturels ou à vocation pédagogique	36 %
Sites engagés dans un partenariat officiel avec des ONG en vue de la préservation de la nature	30 %

* En raison de changements de propriétaires, il n'a pas été possible d'analyser la totalité des carrières.

Le panel consultatif international se réunit deux fois par an pour discuter des résultats initiaux de l'analyse.

** Espèce considérée comme menacée par l'UICN.

Empreinte hydrique

Il est mondialement reconnu que l'eau est une ressource très limitée faisant l'objet de nombreux usages concurrents. Dans certaines régions où Lafarge opère, la complexité de l'attribution des ressources en eau a un impact sur notre activité et sur nos relations avec les communautés locales. La réduction de notre empreinte hydrique constitue notre principale contribution à cet enjeu.

Évaluer l'impact de la consommation d'eau

Le calcul de notre empreinte hydrique nous permet de définir des objectifs de réduction spécifiques au site et de hiérarchiser nos actions. Sept sites pilotes ont été choisis en 2009 pour mettre en place des programmes et comprendre comment appliquer la gestion de l'eau à notre secteur. Cette année, la méthodologie du Water Footprint Network a été utilisée sur ces sept sites pour évaluer leur impact sur les ressources en eau.

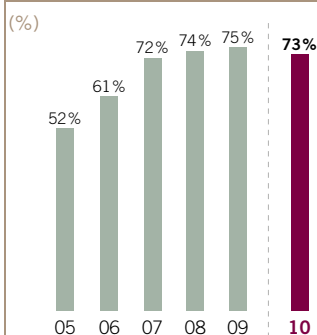
Calculer l'empreinte hydrique de nos 2 000 sites va prendre du temps. Nous devons avant cela engager des actions dans les zones présentant une extrême pénurie d'eau. Ce principe est inscrit dans notre partenariat global avec WWF. Nous avons par conséquent cartographié tous nos sites ciment et plaques de plâtre au moyen du Global Water Tool du WBCSD et nous annoncerons en 2011 les prévisions de réduction de la consommation d'eau dans la plupart de nos sites implantés dans des régions extrêmement pauvres en eau. Les avancées sur les sites granulats et béton suivront pays par pays. Utilisé par plus de 300 entreprises dans le monde, le Global Water Tool du WBCSD est de jour en jour reconnu comme un outil essentiel et pratique par les parties prenantes extérieures aux entreprises. Il permet de localiser les sites implantés dans des régions souffrant d'une extrême pénurie d'eau (voir www.wbcscd.org/web/watertool.htm). Cet outil permet une classification de ses sites.

La carte de nos sites implantés dans des régions extrêmement pauvres en eau est disponible sur notre site Web <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> ©.

Réduire l'impact de la consommation d'eau

Quatre des sept sites pilotes ont finalisé leur analyse et ont identifié les pratiques de gestion des ressources en eau applicables à eux-mêmes ainsi qu'à d'autres. Celles-ci incluent la collecte des eaux de pluie, le lavage à sec et la condensation des vapeurs dans les cheminées. Ce travail a été accueilli très favorablement par les employés des sites pilotes, ce qui démontre une prise de conscience croissante liée à l'eau dans leur environnement. Les trois derniers sites compléteront leur analyse cette année. Sept autres projets pilotes ont été lancés en 2010. Au cours de l'année, les normes de reporting du Groupe ont été mises à jour pour rendre plus efficace le calcul de l'empreinte hydrique. Même si ce travail se concentre sur nos propres opérations, nous avons ajouté l'eau à la liste des informations requises auprès de nos fournisseurs. ■

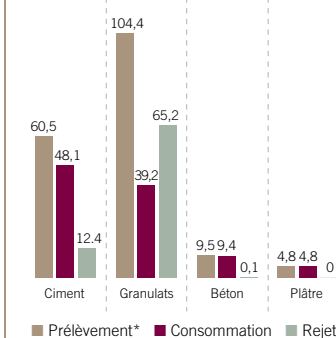
Sites équipés de systèmes de traitement de l'eau



Le recyclage de l'eau constitue un moyen de réduction de l'empreinte hydrique. Les chiffres équivalents par branche en 2010 sont 83 % pour Ciment, 72 % pour Granulats & Béton et 69 % pour Plâtre.

Empreinte hydrique

(prélèvement, consommation et rejet d'eau, en millions de m³)



Ces chiffres sont provisoires, en attente du calcul de l'empreinte hydrique de tous nos sites. La majeure partie de l'eau utilisée est rendue à l'environnement directement, par exemple, après avoir été utilisée pour le refroidissement ou avoir été transférée pour permettre l'accès pour extraction. Dans certains cas, elle contient des sédiments et doit passer par des bassins de décantation avant d'être rejetée ; notre objectif est qu'elle soit plutôt recyclée au sein du site.
* Prélèvement net (prélèvement total moins l'eau propre restituée à la même source).

exemple

DE L'EAU POUR LE BRÉSIL

En 2010, la branche Granulats & Béton au Brésil a lancé une campagne de préservation de l'eau. Par le biais du partage de bonnes pratiques et l'étude de moyens de réduction n'entraînant pour la plupart aucune dépense, la branche Béton a réduit sa consommation d'eau de 435l/m³ à 270l/m³ de béton. L'objectif est d'atteindre 250l/m³. En 2010, l'ensemble de la branche a économisé environ 81 millions de litres au Brésil, l'équivalent de la consommation de la population brésilienne pendant 34 jours. La campagne intègre également des idées pour économiser l'eau au domicile des employés et des sous-traitants, ainsi que dans les écoles.

7

ETUDES DE L'EMPREINTE HYDRIQUE SUR 7 SITES PILOTES GENERENT DES IDEES POUR ECONOMISER L'EAU



PANEL

ALASTAIR MCINTOSH
CENTRE D'ÉCOLOGIE HUMAINE

J'apprécie que l'empreinte hydrique constitue désormais un aspect important du partenariat de Lafarge avec WWF. L'extraction peut exercer une pression sur les ressources en eau de diverses manières. Les explosions peuvent interrompre les flux, les rejets d'eaux usées peuvent contaminer les aquifères. Le pompage peut faire baisser le niveau des nappes phréatiques et assécher les puits, les sources, les marécages et les rivières, ou augmenter la teneur en sel de l'eau près des côtes.

Les communautés locales n'ont pas nécessairement une bonne connaissance de leur hydrologie, car elle est en grande partie souterraine. Les industries extractives ont par conséquent le devoir de prendre toutes les précautions nécessaires. Elles doivent assurer une planification intelligente, utiliser les technologies aptes à atténuer leur impact et trouver de nouvelles formes de relations de bon voisinage.

À cet égard, je félicite le Groupe pour sa reconnaissance (en page 7 de ce rapport) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Celle-ci instaure un « consentement libre, préalable et éclairé » sur les ressources des populations autochtones. Mais ce consentement est une question qui est appelée à se poser pour toutes les communautés. Lafarge peut contribuer à ouvrir la voie vers ce type d'approche innovante, non seulement pour l'empreinte hydrique, mais aussi sur des questions difficiles comme l'acquisition de nouveaux sites.

73%

**DES SITES ETAIENT
EQUIPES D'UN SYSTEME
DE RECYCLAGE DE L'EAU
EN 2010**

exemple

CHAQUE GOUTTE COMPTE

En Roumanie, la branche Ciment de Medgidia mène un projet pilote de calcul de l'empreinte hydrique pour faire prendre conscience des risques de pénurie d'eau, identifier quelques actions permettant des avancées rapides et tester un kit de communication pour une utilisation ultérieure auprès des parties prenantes externes. La branche travaille désormais avec l'autorité locale compétente, WWF Roumanie, des élus locaux et des écoles pour élargir le périmètre du projet.

Volume d'eau total prélevé par source d'approvisionnement

(en millions de m³)



	Ciment EY	Granulats	Béton	Plâtre	Total
Eaux de surface y compris eaux de rivières, de lacs, de marécages et de mer	166,05	11,19	1,20	0,28	178,72
Nappes phréatiques	24,39	69,28	3,52	1,23	98,42
Eaux de pluie directement collectées et stockées par Lafarge	10,11	23,21	0,17	0,09	33,58
Eaux municipales ou autres services d'approvisionnement	4,13	0,79	4,61	3,18	12,71
Volume d'eau total prélevé*	204,68	104,47	9,50	4,78	323,43
Eaux de surface restituées aux mêmes sources	138,48	-	-	-	138,48
Eaux de pluie restituées aux récupérateurs	5,70	-	-	-	5,70
Eau restituée à la source	144,18	-	-	-	144,18
Volume total prélevé net	60,50	104,47	9,50	4,78	179,25

* Conformément au GRI G3 EN8.

Les consignes GRI recommandent la prise en compte d'une 5^e source possible : les eaux usées d'autres organisations. Nous disposerons de données dans cette catégorie dans notre rapport 2011.

Le calcul du prélèvement total d'eau de la branche ciment couvre 97,6 % du périmètre, les 2,4 % restants étant estimés à partir du ratio de prélèvement moyen de la branche.


23

**DE NOS CIMENTERIES ET USINES
DE PLAQUES DE PLATRE SONT
IMPLANTEES DANS DES REGIONS
EXTREMEMENT PAVRES EN EAU**

Méthodologie de reporting

Pour la collecte et la compilation de données environnementales et sociales, Lafarge utilise un système centralisé dédié au développement durable. Celui-ci génère des indicateurs clés de performance pour l'année en cours et l'année de référence. Ces indicateurs permettent ainsi d'évaluer les avancées du Groupe sur ses Ambitions Développement durable et d'autres objectifs.

Standards de reporting

Les règles de calcul des indicateurs clés sont conformes aux normes de reporting GRI G3. Tous les éléments nécessaires au calcul sont détaillés dans un glossaire spécifique aux branches Ciment, Plâtre et Granulats & Béton. La conformité GRI G3 est détaillée en ligne à l'adresse <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com> .

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées séparément, conformément à nos consignes internes dans ce domaine et aux bonnes pratiques externes. La direction des Politiques sociales du Groupe mène de son côté une enquête distincte sur les données sociales.

L'indicateur relatif à la formation et à la gestion des relations avec les parties prenantes locales est lui aussi rapporté et contrôlé. La formation à la méthodologie du Groupe s'organise au niveau des directeurs de site (Ciment et Plâtre) et des directeurs de zone/région (Granulats & Béton).

Nos rapports 2008 et 2009 ont été notés A+ en matière de respect des consignes GRI G3. Nous avons à nouveau obtenu cette qualification en 2010.

Périmètre de consolidation

Le reporting couvre toutes les unités opérationnelles et leurs sites de production dans le monde placés sous le contrôle du Groupe.

Lors de l'acquisition d'un site par Lafarge, les procédures et définitions pour les données relatives au développement durable ne sont pas nécessairement conformes aux standards Lafarge. Nous leur accordons par conséquent un délai maximum de quatre ans pour s'aligner sur nos standards. Cette période est nécessaire pour mettre en œuvre des systèmes appropriés de gestion et de collecte de données, afin de générer des informations justes et fiables pour le reporting.

Quand un site est vendu, il n'est plus intégré aux données de performance et le périmètre de référence pour nos Ambitions Développement durable 2012 est révisé, que l'année de base soit 1990 ou 2005.

Les recommandations du CSI (voir page 37) nous servent à évaluer les émissions de CO₂ entre l'année de référence 1990 et l'année du reporting.

En l'absence de mesures des émissions de poussières, de SO₂ et de NO_x, nous procédons à une estimation, sur la base de données standard liées au processus de combustion. En 2010, ces standards représentent 95 % de la production de clinker pour les émissions de poussières, 97 % pour les émissions de SO₂ et 91 % pour celles de NO_x. En matière de polluants persistants, nous utilisons la moyenne des mesures effectuées sur les trois années les plus récentes depuis 2007 (voir page 31).




Contrôle et vérification

Les données environnementales sont collectées par activité et consolidées au niveau du Groupe. Pour le ciment, les experts environnementaux des centres techniques régionaux (Beijing, Le Caire, Montréal et Vienne) analysent et valident les données de performance des sites placés dans leur zone de compétence.

Les données sociales et celles relatives à la santé et à la sécurité sont collectées par les unités opérationnelles et consolidées à l'échelle du Groupe. Les données sociales 2010 de ce rapport se fondent sur un questionnaire qui couvre 120 unités opérationnelles réparties entre 60 pays, qui regroupent 97 % de l'effectif global.

Ernst & Young exerce un contrôle indépendant dans les domaines suivants : taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; politique en matière de concurrence ; formation à la méthodologie de gestion des relations avec les parties prenantes (branches Ciment et Plâtre) ; pourcentage de femmes à des postes de responsabilité ; audits environnementaux ; réhabilitation des carrières ; émissions de CO₂, de poussières, de NO_x et de SO₂ ; nombre de fours dont l'émission de polluants persistants est analysée et volume d'eau prélevé par la branche Ciment (voir page 40).

D'autres informations sur notre méthodologie de reporting sont disponibles en ligne <http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>  .

Indicateurs communs

Nous comparons notre performance en matière de développement durable à celle de nos concurrents au sein du secteur. À cette fin, nous utilisons les recommandations de l'Initiative ciment pour le développement durable (CSI) du Conseil mondial des entreprises pour le Développement durable (WBCSD). Cette comparaison sert de base de progression pour réduire notre empreinte environnementale.

Méthodologie de reporting - Indicateurs communs

Nous comparons notre performance en matière de développement durable à celle de nos concurrents au sein du secteur.

L'Initiative ciment pour le développement durable s'inscrit dans le cadre du Conseil mondial des entreprises pour le Développement durable (WBCSD). Le CSI symbolise la volonté de 23 grands cimentiers implantés dans plus d'une centaine de pays de s'unir pour adopter et promouvoir un mode de développement durable. Ces entreprises de tailles variées (de la multinationale au producteur local) représentent environ un tiers de la production mondiale de ciment.

Entre autres avancées, le CSI a instauré la mise en place d'indicateurs de développement durable à destination de ses membres pour leur reporting dans ce domaine. Nous effectuons un reporting sur l'intégralité de ces 29 indicateurs, ils sont signalés par **CSI**.

Comparatif

Neuf autres membres du CSI effectuent également un reporting de leur performance sur une partie ou la totalité des indicateurs. Nous avons comparé notre performance avec celle de ces entreprises, proches de Lafarge en taille et en périmètre, et nous avons établi notre classement sur chacun des huit indicateurs que nous utilisons. La comparaison s'appuie sur les données 2009, qui constituent les données les plus récentes dont Lafarge dispose pour ces entreprises. La meilleure performance correspond au rang 1 du classement, mais comme les entreprises n'utilisent pas toutes les mêmes indicateurs que nous, le nombre d'entreprises comparées varie selon les indicateurs.

Pour le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, nous étions 2^e sur 7 ;

le taux de mortalité, nous étions 7^e sur 9.

les émissions nettes de CO₂, nous étions 1^{er} sur 9 ;

les émissions de SO_x, nous étions 8^e sur 8 ;

les émissions de NO_x, nous étions 8^e sur 9 ;

les émissions de poussières, nous étions 5^e sur 9 ;

les combustibles alternatifs, nous étions 5^e sur 8 ;

les matières premières alternatives, nous étions 4^e sur 8.

Dans plusieurs catégories, la faible performance de sites nouvellement acquis affecte de manière significative la performance globale du Groupe. La mise à niveau de ces sites demande en général plusieurs années et, dans certains cas, le délai des investissements planifiés a été prolongé en raison du contexte économique.

D'autres informations sur le CSI sont disponibles en ligne à l'adresse <http://www.wbcscdcement.org>  ■

Indicateurs de reporting CSI

INDICATEUR	PAGES	RÉSULTATS
GESTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
1. Émissions de CO ₂ - brutes (tonnes)	26	
2. Émissions de CO ₂ - nettes (tonnes)	26	
3. Émissions spécifiques de CO ₂ - nettes (kg/tonne de produit cimentier)	26	
4. Objectif de réduction pour le CO ₂	26	
5. Données CO ₂ vérifiées de manière indépendante	26	
6. Consommation d'énergie spécifique de la production de clinker (MJ/tonne de clinker)	27	
7. Taux de combustibles alternatifs (% de la consommation thermique totale)	27	
8. Taux de combustibles issus de la biomasse (% de la consommation thermique totale)	27	
9. Taux de matières premières alternatives (% de matières premières totales pour la production de ciment)	29	
10. Ratio clinker/ciment (%)	27	
SANTÉ ET SÉCURITÉ		
11. Nombre de décès (employés directs)	21	
12. Nombre de décès (employés indirects)	21	
13. Nombre de décès (tiers)	21	
14. Nombre de décès pour 10 000 employés directs	20	
15. Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées (employés directs)	20	
CONTRÔLE ET REPORTING DES ÉMISSIONS		
16. Émissions de NO _x (en millions de tonnes/an)	30	
17. Émissions de SO _x (en millions de tonnes/an)	30	
18. Émissions de poussières (en millions de tonnes/an)	30	
19. Émissions spécifiques de NO _x (g/tonne de clinker)	30	
20. Émissions spécifiques de SO _x (g/tonne de clinker)	30	
21. Émissions spécifiques de poussières (g/tonne de clinker)	30	
22. Objectif de réduction pour les NO _x	30	
23. Objectif de réduction pour les SO _x	30	
24. Objectif de réduction pour les poussières	30	
25. Pourcentage de clinker produit par des fours dotés d'un système de contrôle des émissions majeures et mineures		91%*
26. Pourcentage de clinker produit par des fours dotés d'un système de contrôle permanent des émissions majeures - NO _x , SO _x et poussières		62%
IMPACTS LOCAUX		
27. Pourcentage de sites disposant d'un plan de réhabilitation de carrière	32	
28. Pourcentage de sites disposant d'un plan de gestion des relations avec les parties prenantes locales	22	
29. Nombre de sites en exploitation disposant de solutions en matière de biodiversité	32	

* 91 % concerne les principaux polluants - voir page 31 pour les polluants persistants

Analyse comparative des périmètres

Profils (Base 2009)	Chiffre d'affaires (M€)	Employés (Nombre)	Production (Mt)	Capacité de production (Mt)	Pays (Nombre)
Cemex	10200	47000	72,0	97	> 50
Cimpor	2452	6432	24,9	31	12
CRH	17373	79882	13,2		35
Heidelberg	11 117	53 302	79,3	100	40
Holcim	13900	81 498	131,9	203	> 70
Italcementi	5006	21 155	55,7	70	22
Lafarge	15 884	77 994	149,4	193	78
Siam Cement	1 120	28 000	24,0	56	-
Titan	1 360	5 904	15,9	16	13

Comparaison des performances

Les évaluations et indices de développement durable nous indiquent où se situe notre performance par rapport à celle des autres entreprises, mettent en évidence les améliorations nécessaires et nous aident à identifier les problèmes émergents. Lafarge est reconnu pour son appartenance à l'Indice Dow Jones Sustainability et à d'autres indices comparables.

Évaluations et indices des agences de notation ISR

Les indices publiés par les agences de notation Investissement socialement responsable (ISR) informent les investisseurs du niveau de responsabilité des entreprises. Ils sont produits par des équipes chargées du développement durable au sein d'agences de notation financière, de cabinets de conseil en développement durable, de conseillers en investissement, de gestionnaires d'actifs, de fournisseurs de produits d'investissement, d'ONG et d'autres organismes.

La plupart collectent les informations liées aux activités de développement durable des entreprises, puis les évaluent selon des critères qu'ils ont eux-mêmes définis. Dans de nombreux cas, la collecte des informations implique de poser des questions détaillées à l'entreprise (le « questionnaire ISR »), ainsi que d'effectuer ses propres recherches. L'inclusion dans un indice dépend de la performance de l'entreprise (sa notation), mais aussi de son classement par rapport aux autres entreprises du secteur. Dans un contexte où la performance en matière de développement durable des autres entreprises s'améliore, rester dans un indice peut représenter un véritable défi.

Lafarge est fréquemment contacté par les agences qui produisent des notations et indices ISR. Sous réserve que la méthodologie soit transparente et les demandes d'informations raisonnables, nous répondons à leurs questionnaires et accueillons favorablement les opportunités de dialogue. Nous souhaitons que les investisseurs aient accès à des informations sur notre approche en matière de développement durable. Notre engagement auprès des agences de notation ISR nous offre en outre l'occasion d'étudier les possibilités et les moyens d'amélioration.

Indices Dow Jones Sustainability

En 2010, notre score global s'élevait à 78 %. Soit une légère amélioration après celles enregistrées en 2009 (76 %) et 2008 (70 %), par rapport au score de 64 % attribué en 2007. Les progrès les plus remarquables ont concerné la politique antitrust, le recyclage, ainsi que les transports et la logistique. Une amélioration significative a également été enregistrée en matière de santé professionnelle et de sécurité, qui ont fait l'objet de questions complémentaires par rapport à 2009 et qui pèsent le plus lourd dans l'index. De nouvelles questions sur les risques liés à l'eau ont également fait leur apparition ; sur ce point, notre score se situe au-dessus de la moyenne. Les résultats indiquent que dans ce programme de notation, nos pratiques méritent d'être améliorées dans le domaine de la rétention des talents, de la responsabilité d'entreprise et de la philanthropie, ainsi que de la politique du travail. Nos actions dans ce domaine sont

détaillées en pages 22-23 de ce rapport.

Avec ce score amélioré, nous restons dans l'Indice DJSI Europe et nous avons également réintégré l'Indice DJSI World (dont nous étions sortis en 2006).

Série d'indices FTSE4Good

Auparavant intégré à toute la série d'indices FTSE4Good applicables, Lafarge est sorti de l'indice FTSE4Good Environment Leaders Europe 40 au cours de l'année 2010, mais est resté dans les autres. L'indice Europe 40 répond à des critères plus contraignants et les lacunes identifiées sont notre manque d'objectifs publics pour les effluents, les déchets et l'eau. Nous analysons actuellement les améliorations nécessaires pour reprendre notre place.

Ethibel Sustainability Index

Lafarge est intégré aux registres d'investissement Ethibel PIONEER et Ethibel EXCELLENCE (voir www.ethibel.org) depuis décembre 2004 et a été reconfirmé en février 2010. Son profil en matière de responsabilité sociale de l'entreprise fait constamment l'objet d'un contrôle.

Sarasin Sustainability Matrix

Sarasin a mis à jour son évaluation de Lafarge en janvier 2011. La performance de Lafarge se classe au-dessus de la moyenne du secteur dans l'intégralité des cinq catégories environnementales (à l'exception des systèmes de gestion de l'environnement) et dans cinq des huit catégories sociales (les scores pour le grand public, les clients et les concurrents sont inférieurs à la moyenne du secteur). Dans l'ensemble, Lafarge se classe « au-dessus de la moyenne » et se qualifie pour être inclus dans les Sarasin Sustainability Funds.

Autres indices

L'évaluation de Lafarge par Vigeo ne change pas : la performance du Groupe en termes de responsabilité d'entreprise a été jugée supérieure à la moyenne du secteur en février 2009. En janvier 2011, nous avons appris que nous n'étions plus inclus dans la liste la plus récente des Global 100 Most Sustainable Corporations in the World. Après avoir été intégrés à cette liste pendant six ans, ce déclassement est décevant, mais nous motive pour améliorer encore nos pratiques en matière de développement durable. L'évaluation Oekom 2009 (C+ Prime, indiquant une entreprise qui « se classe parmi les meilleures au monde dans son secteur et respecte les exigences minimum spécifiques au secteur ») n'a pas été réitérée cette année, mais nous continuons de travailler sur la question du recyclage et de la réutilisation des matériaux de construction, dont l'importance a été mise en évidence. ■

Tableau de correspondance avec la loi NRE

ART 148-2	THÈMES SOCIAUX	PAGES
1.a	Effectif total, embauches (CDD/CDI), recrutements, licenciements et motifs, heures supplémentaires, main-d'oeuvre extérieure à la société	Pages 4,5,17-19
1.b	Réduction des effectifs et sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement	Pages 4,5,17-19
2	Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme et motifs	
3	Rémunérations et évolution, charges sociales, application des dispositions du livre III de la partie III du code du travail français, égalité professionnelle hommes/femmes	Pages 4,5,17-19
4	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Pages 17-19
5	Conditions d'hygiène et de sécurité	Pages 4, 20, 21
6	Formation	Pages 17-19, 22-23
7	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	Page 17-19
8	Œuvres sociales	Pages 5, 10, 11, 22-23
9	Importance de la sous-traitance	Pages 17-19
ART 148-3	THÈMES ENVIRONNEMENTAUX	PAGES
1	Consommations en eau, matières premières et énergie. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol, nuisances sonores ou olfactives et déchets	Pages 8, 9, 24-35
2	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées	Pages 8, 9, 24, 25, 26, 27, 32-33
3	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	Pages 15-16
4	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables	Pages 15-16
5	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités de la société sur l'environnement	Pages 15-16
6	Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés sur celui-ci, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux pollutions accidentelles ayant un impact à l'extérieur des sites	Pages 15,17
7	Montant des provisions et garanties consacrées aux risques environnementaux, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Voir note 2.21 et 24 du Rapport annuel 2010
8	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	Voir note 29 du Rapport annuel 2010
9	Tous les éléments des objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1 à 6 ci-dessus	Page 5

Vérification de Ernst & Young

Lafarge, S.A. - Exercice clos le 31 décembre 2010
Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection d'indicateurs de développement durable.

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du groupe Lafarge, nous avons procédé à des contrôles visant à nous permettre d'exprimer l'assurance modérée que la sélection d'indicateurs de développement durable relatifs à l'exercice 2010 signalés par le signe **EY** dans le rapport de développement durable en pages 4, 5 et 35 (les « Indicateurs ») ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel de reporting applicable en 2010 (le « Référentiel »), composé de :

- Instructions et procédures spécifiques du groupe Lafarge, dont un résumé figure sous le titre « Méthodologie de reporting » en page 36, dans les commentaires associés à la présentation des indicateurs en pages 13 à 35 du rapport de développement durable et sur le site internet du Groupe¹.
- Standards et lignes directrices externes élaborés par la Cement Sustainability Initiative (CSI) du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) pour les indicateurs environnement et sécurité, et de la méthode internationale Hay d'évaluation des postes pour les données sur les cadres supérieurs. Ces standards et lignes directrices sont disponibles sur leurs sites Internet respectifs².

Il est de la responsabilité de la direction du développement durable et des affaires publiques du groupe Lafarge d'établir les Indicateurs, le Référentiel et d'en assurer la mise à disposition.

Il nous appartient, sur la base de nos contrôles, d'exprimer une conclusion sur ces Indicateurs. Nos contrôles ont été conduits conformément au standard international ISAE 3000³ de l'IFAC. Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que le Code de déontologie de la profession. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nature et étendue des travaux

Pour nous permettre d'exprimer notre conclusion, nous avons conduit les contrôles suivants :

- Nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.
- Au niveau du Groupe et des branches Ciment, Granulats & Béton et Plâtre, nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnement, sécurité, ressources humaines, politique de concurrence, et relation avec les parties prenantes afin de vérifier la bonne application du Référentiel. A ce niveau, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données.
- Au niveau de la branche Ciment, nous avons revu la cohérence des émissions de CO₂ avec celles déclarées par les sites à l'administration et vérifiées dans le cadre de la directive européenne 2007/589/CE relative aux gaz à effet de serre.
- Au niveau de la branche Ciment, pour les indicateurs relatifs aux réductions d'émissions de CO₂ par rapport aux émissions de 1990, nos travaux sur les émissions de 1990 se sont limités à revoir les changements apportés à la ligne de base depuis 2005.
- Nous avons sélectionné un échantillon de quatre sites cimentiers, un site plâtre, trois centres techniques régionaux et sept entités opérationnelles⁴, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices. Au niveau des sites et entités sélectionnés, nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel, et mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données aux pièces justificatives.
- Nous avons revu la présentation des Indicateurs et les notes méthodologiques associées dans le rapport de développement durable.

Nos travaux ont couvert en moyenne 31 % des indicateurs totaux constitués de 35 % des indicateurs environnement⁵, 11 % des heures travaillées servant de base au calcul du taux de fréquence des acci-

dents du travail, 17 % des femmes cadres supérieurs, 6 % de la population cible⁶ servant de base au calcul de la population formée aux relations avec les parties prenantes. Compte tenu des travaux menés depuis cinq ans dans les différentes branches et pays, nous estimons que ces travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-dessous.

Informations sur le Référentiel

Pertinence

- Le Groupe publie des indicateurs de performance-clés définis pour les activités cimentières par les Groupes de travail du CSI-WBCSD, comme indiqué en page 37.
- Les méthodologies retenues par le groupe sont cohérentes avec les dernières versions des standards du CSI-WBCSD, les adaptations ou spécificités du groupe étant précisées dans les notes méthodologiques (cf. détail pages 36 à 38 et sur le site internet du Groupe¹).

Exhaustivité

- Le périmètre de reporting des Indicateurs vise à couvrir l'ensemble du groupe au niveau mondial. Les méthodes d'estimation des données manquantes, en particulier pour les émissions atmosphériques ou la ligne de base 1990 pour les émissions de CO₂, ainsi que les périmètres couverts par les Indicateurs (exprimés en pourcentage) ont été précisés en pages 13 à 35 et sur le site internet du Groupe¹.
- Concernant l'indicateur sur la « population cible formée aux relations avec les parties prenantes », le périmètre de reporting de l'indicateur s'est concentré en 2010 sur les branches Ciment et Plâtre. Le reporting de cet indicateur pour la branche Granulats & Béton devrait être réintégré pour l'exercice 2011.

Neutralité et objectivité

- Le groupe apporte des informations détaillées sur les méthodologies utilisées pour l'établissement des Indicateurs dans la note méthodologique figurant page 36 et dans les commentaires accompagnant les données publiées en particulier pour les indicateurs « Emissions de SO₂, NO_x et poussières », « Femmes cadres supérieurs », « Carrières dotées d'un plan de réhabilitation », « Part des sites audités », « Application de la politique de concurrence » et « Formation de la population cible aux relations avec les parties prenantes » pages 13 à 35 et sur le site internet du Groupe¹.

Fiabilité

- Des efforts ont été réalisés pour améliorer les contrôles internes par le centre technique régional en Europe (ETC). La formalisation des contrôles réalisés par les centres techniques régionaux doit être poursuivie.
- Pour l'indicateur « Femmes cadres supérieur » (toutes divisions) et pour les indicateurs relatifs aux « carrières dotées d'un plan de réhabilitation » et aux « sites actifs ayant mené un audit environnemental depuis moins de quatre ans » (branche Granulats & Béton), les contrôles effectués sur les données consolidées pourraient être renforcés.
- Pour l'indicateur portant sur les « quantités d'eau prélevées », dont le reporting a été mis en place récemment, les efforts engagés pour la définition et la diffusion des procédures et standards du Groupe auprès des entités opérationnelles doivent être poursuivis.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 14 avril 2011
Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG
Audit
Christian Mouillon

ERNST & YOUNG
Environnement et Développement Durable
Eric Duvaud

1 | [http://sustainabilityreport.lafarge.com/rubrique "Reporting Methodology"](http://sustainabilityreport.lafarge.com/rubrique%20Reporting%20Methodology) 2 | [http://www.wbcsd.org/chapitre Sector Project / Cement](http://www.wbcsd.org/chapitre%20Sector%20Project/Cement) et [www.haygroup.com/Chapitre Our services/Job evaluation](http://www.haygroup.com/Chapitre%20Our%20services/Job%20evaluation) 3 | ISAE 3000: « Assurance Engagement other than reviews of historical data », International Federation of Accountants, International Audit and Assurance Board, December 2003 4 | Quatre cimenteries : Exshaw (Canada), El Sohknna (Egypte), Nanshan (Chine) et Voskressensk (Russie) ; le site de plâtre de Chongqing (Chine) ; trois centres techniques régionaux pour la branche Ciment : Corporate Technical Services (CTS) basé à Montréal (Canada), Asia Technical Center (ATC) basé à Pékin (Chine) et Europe Technical Center (ETC) basé à Vienne (Autriche) ; quatre entités opérationnelles de la branche Ciment (Egypte, Western Region (Canada), Russie et Chongqing en Chine), trois entités opérationnelles Granulats & Béton : East Canada (ECAN), Egypte et France 5 | 49 % des émissions de CO₂, 46 % en moyenne des émissions de NO_x, poussières et de SO₂, 13 % des analyses de polluants persistants, 35 % en moyenne du nombre de sites et de carrières actives, 7 % de la quantité d'eau prélevée 6 | Populations cibles des branches Plâtre et Ciment

**POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR ↓**

<http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>

LA PAGE « NOTRE RAPPORT 2010 » SUR LE SITE WEB DU GROUPE C'EST NOTAMMENT :

- Le rapport développement durable 2010 dans sa version PDF ainsi que les précédentes éditions.
- La méthodologie de reporting détaillée.
- Des éléments complémentaires pour mieux comprendre nos valeurs et nos priorités.
- D'autres cas pratiques pour illustrer concrètement les actions du Groupe.

LAFARGE

61, rue des Belles-Feuilles, BP 40,
75782 Paris Cedex 16, France

Tél. : + 33 1 44 34 11 11

Fax : + 33 1 44 34 12 00

www.lafarge.com
krispal@lafarge.com

